

LIVRET D'ACCUEIL LaSSP

Table des matières

ENTRER EN THESE	6
Qu'est-ce qu'une thèse ?.....	6
Comment intégrer le LaSSP en tant que doctorant.e	6
Encadré : Qui peut diriger une thèse au LaSSP ?	7
Financer sa thèse.....	10
Encadré : Candidater à un contrat doctoral de l'EDDSP (École doctorale de droit et science politique de l'UT1)	11
LA THESE : ASPECTS ADMINISTRATIFS.....	13
S'inscrire en thèse et se réinscrire en thèse	13
Le rattachement du LaSSP aux écoles doctorales	13
La convention de formation du doctorant (art. 12 de l'arrêté du 25 mai 2016)	14
Comment déposer un projet de thèse au LASSP.....	14
Les formations obligatoires/les obligations des doctorants (art. 3 et 15 de l'arrêté du 25 mai 2016) 15	
Les formations obligatoires de l'EDDSP	15
Les formations obligatoires de TESC.....	16
Charte du doctorant (12 de l'arrêté du 25 mai 2016)	16
Cadre réglementaire	17
Comité de suivi individuel / comités de thèse	18
Les comités de suivi individuel (CSI)	18
Les comités de thèse.....	18
Les prérequis pour se réinscrire chaque année/la réinscription ou non après la 6e/7e année (art. 11 de l'arrêté du 25 mai 2016)	19
Donner des vacances : aspects administratifs.....	19
Bourse doctorale	20
LE LABO ET SON ENVIRONNEMENT.....	21
Présentation du laboratoire	21
Les grandes lignes	21
Les axes de recherche du laboratoire.....	21

Axe « Gouvernements, Administrations et Politiques Publiques » (Dir. G. Tanguy).....	21
Axe « Socialisations, Engagements, Mobilisations et Politisations Pratiques » - SEMOPP (J. Nollet).....	22
Axe « Connexions, circulations, croisements » (S. Tordjman et C. Keren).....	22
Localisation et contacts	22
Modalités pratiques pour les nouveaux membres (bureau et informatique)	22
La direction, le Conseil du laboratoire et la gestion du laboratoire	23
La direction	23
Les gestionnaires du laboratoire et le Pôle « soutien à la recherche ».....	23
Le conseil de laboratoire.....	24
L'Assemblée générale	25
Les membres du laboratoire.....	25
La qualité de membres pleins et de membres associés.....	25
Les membres actuels	26
Les évènements du laboratoire	27
Les séminaires d'axe de laboratoire	27
Le séminaire général.....	27
Séminaire « Les cuisines du LaSSP »	27
Partenariats et programmes	28
L'École Doctorale Droit & Science Politique - Université Toulouse Capitole	28
L'École Doctorale TESC "Temps - Espaces - Sociétés - Cultures" - Université Jean Jaurès.....	29
Lien avec les laboratoires d'Excellence – LabEx et autres initiatives	29
IAST -Institute of Advanced Studies in Toulouse	30
L'Université Fédérale de Toulouse	30
Comment signer ses articles ?	31
<i>LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES / PREVENTION DES RISQUES PSYCHO-</i>	
<i>SOCIAUX</i>	32
Cellule d'écoute et d'alerte sur les violences sexuelles et les propos discriminatoires	32
Stages d'auto-défense féministes : prévention des violences sexistes.....	32
Lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur : le CLASCHES	33
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).....	33
Focus.....	35
Le Registre de sécurité au Travail (accessible à tout usager)	35
Le Registre Danger grave et imminent (accès réservé aux seuls représentants du CHSCT)	35
Évacuation et liste des sauveteurs secouristes du travail	35
Déontologie scientifique	35
<i>LES RESSOURCES</i>	37
Les ressources bibliographiques	37
Le réseau des bibliothèques de l'Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées	37

La bibliothèque municipale de Toulouse.....	37
Les plateformes en ligne.....	37
Les bibliothèques parallèles.....	38
L'envoi de spécimens par les éditeurs.....	39
Les sites d'achat de livres d'occasion.....	39
Feu le serveur du LaSSP	39
Les ressources professionnelles.....	39
Les ressources militantes	40
COMMUNIQUER ET PUBLIER	41
Communiquer	41
Ou communiquer ?	41
Les séminaires de laboratoire et d'équipes de recherche	41
Les colloques et journées d'étude thématiques	41
Les congrès nationaux et événements internationaux	41
Conseils pratiques.....	42
Diversifier les lieux de ses interventions.....	42
Faire financer ses déplacements pour communiquer.....	42
Organiser un événement ?.....	43
Publier	43
Publier : quand, quoi et comment ?	43
Ne pas se précipiter.....	43
La publication, un processus long	43
Bien calibrer son « papier ».....	44
Quelques conseils pratiques.....	44
Avoir le sens des priorités	44
Diversifier ses publications.....	44
Coordonner un numéro ou un ouvrage ?.....	45
ENSEIGNER	46
Quelles sont les conditions pour enseigner ?	46
Dans quels établissements enseigner ?.....	47
Comment « trouver » des heures d'enseignement ?	49
Quels enseignements privilégier pour la constitution de votre dossier de recrutement futur ?.....	49
LES AIDES FINANCIERES POUR SES RECHERCHES	51
Les Aides financières de Sciences Po Toulouse	51
Le Conseil de Laboratoire du LaSSP Composition de l'instance 	51
La Commission Scientifique de l'IEP Composition de l'instance 	51
Les Aides financière à la Mobilité internationale :	52
Le service des Relations Internationales de l'IEP et les séjours de recherches à l'étranger : Erasmus +	52
Les Aides accordées par les Écoles Doctorales DSP (UT1) & TESC (UT2J)	53

Aides à la mobilité internationale des doctorants de l'EDDSP (UT1).....	53
Aides à la mobilité internationale des doctorants de l'ED TESC (UT2J).....	54
L'École des Docteurs (EDT) de l'Université de Toulouse et la mobilité internationale.....	54
Mouv'Box & Toul'Box.....	54
Autres sources de financement pour la mobilité internationale.....	55
Les Aides financières du LabEX Structuration des Mondes Sociaux LabEx SMS	56
Les Opérations Structurantes	56
Les Aides à la publication & à l'international.....	56
Aide à la traduction d'articles / édition d'ouvrages	56
Bourse de séjour de recherche à l'étranger	57
Les Aides Financières à destination des jeunes chercheur.es (doctorats ou post-doctorats) du LabEx SMS.....	57
VIVRE ET SURVIVRE.....	58
Se financer, le nerf de la guerre.....	58
Le contrat de recherche : le saint graal des doctorant.e.s	58
Les contrats d'enseignement : des réalités très inégales	58
Les compléments de revenus, bourses et aides ponctuelles	59
L'embauche dans l'enseignement secondaire comme filet de sécurité	60
Le chômage.....	60
Après le chômage	61
Bien vivre la thèse	62
L'apprentissage du métier	62
La thèse à distance du laboratoire.	62
Le doctorat, une expérience partagée.....	63
A LA RECHERCHE DES POSTES TITULAIRES.....	64
Postes universitaires (MCF)	64
La qualification.....	64
Les concours de MCF	65
Postes en EPST (CNRS, INSERM, INRAE*, IRD...)	66
CNRS.....	66
Institut de recherche pour le développement (IRD).....	67
Postdoc	68
À Toulouse	68
Au-delà de Toulouse, en France	68
Postdoctorats à l'étranger	69
Postes d'ingénieurs de recherche et appels à projet de recherche	70
Postes hors champ académique	70
LE LASSP ENGAGE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE	72
Charte du Laboratoire engagé dans la transition écologique	72
Mémo du chercheur engagé dans la transition écologique	74

ENTRER EN THESE

Qu'est-ce qu'une thèse ?

Le doctorat est un diplôme national accessible après l'obtention d'un Master 2 (ou DNM, diplôme national de Master)¹. Le produit du doctorat, la thèse, est un travail original réalisé sur plusieurs années. Le titre de docteur est reconnu comme étant une formation « bac +8 », mais cette règle cache de nombreuses distinctions entre les disciplines.

En sciences humaines et sociales (SHS), un doctorat dure en moyenne plus de cinq ans², contre trois années pour les sciences physiques et naturelles. La longueur des doctorats en SHS s'explique par la spécificité de leurs objets et méthodes. En étudiant le monde social, les doctorant.es en anthropologie, droit, histoire, science politique ou encore sociologie ne peuvent pas mener d'expérience en laboratoire. En effet, ils et elles doivent prendre davantage de temps pour pouvoir accéder à un terrain, observer des dynamiques et processus sociaux, et enfin produire une montée en généralité à partir de leurs résultats.

Chaque doctorant.e est tenu.e de suivre une formation de 120 heures sur 4 ans (ce qui équivaut à 30 h de formation par an sur 4 ans et inclut les conférences, colloques et manifestations scientifiques). Néanmoins, au-delà du statut d'étudiant, les doctorant.es en SHS sont le plus souvent reconnus comme de jeunes professionnel.les de l'enseignement et de la recherche, tout en étant également étudiants. En effet, ils et elles ont des charges d'enseignement importantes qui font partie intégrante du parcours doctoral. Cette reconnaissance en tant que jeunes collègues varie toutefois selon les personnes, les lieux ou encore l'état d'avancement de la thèse.

Comment intégrer le LaSSP en tant que doctorant.e

Pour intégrer le LaSSP dans le cadre d'une thèse de doctorat, il faut que cette thèse soit encadrée par au moins un de ses membres. En fonction des objets de recherches qui vous intéressent, il faut contacter dès le M1 ou en début de M2 un.e enseignant.e-chercheur.e HDR (voir l'encadré ci-après) pour lui énoncer votre intérêt et discuter de la construction d'un projet de recherche. En science politique, la voie principale d'intégration au LaSSP sont les contrats doctoraux de l'UT1 (un par an) et de l'IEP (un tous les trois ans).

¹ ATTENTION : les diplômes d'IEP sont un équivalent Master, mais ne sont pas des Master pour autant. Certaines écoles doctorales, comme l'EDDSP de l'UT1, refusent l'inscription en doctorat sans être titulaire d'un DNM.

² Les chiffres varient entre 5 et 8 ans environ. Voir « 8,5 années en moyenne pour une thèse en sciences humaines et sociales », *Le Figaro Étudiant* ([en ligne](#)), publié le 12/11/2013

Encadré : Qui peut diriger une thèse au LaSSP ?

En France, seules des docteur.es titulaires d'une HDR (habilitation à diriger des recherches) peuvent encadrer des thèses de doctorat. Il s'agit soit de maître.sses de conférence (MCF) qui ont passé l'HDR (une grade universitaire accordé par un jury après un travail de synthèse de leurs travaux et d'un volume consacré à une nouvelle recherche), soit de professeur.es des universités. Ces derniers obtiennent automatiquement l'HDR lorsqu'ils passent l'agrégation, ou l'ont nécessairement lorsqu'ils ont bénéficié d'une promotion interne du grade de MCF à celui de professeur.

Le LaSSP rassemble douze enseignant.es-chercheur.es HDR en Science politique, Droit, Sociologie et Histoire :

Discipline	Nom	Objets de recherche	Contact
Droit (École doctorale EDDSP, UT1)	Christel Cournil	<ul style="list-style-type: none">• Droit de l'environnement / changements climatiques• Droit international des droits de l'Homme• Justice climatique et les contentieux climatiques• Recherche sur les protections des « déplacés environnementaux »• Droit international des migrations et des réfugiés / Droit des étrangers	christel.cournil@scienc espo-toulouse.fr
	Francette Fines	<ul style="list-style-type: none">• Droit de l'Union (nouvelles institutionnelles et juridiques : Traités modificatifs ; Union économique et monétaire ; principe de conditionnalité ...)• Contentieux de l'Union européenne• L'articulation des systèmes juridiques et les influences du droit européen sur les droits nationaux• Libertés publiques et Droits fondamentaux	francette.fines@scienc espo-toulouse.fr
	Philippe Raimbault	<ul style="list-style-type: none">• Droit administratif• Sécurité juridique	philippe.raimbault@un iv-toulouse.fr

		<ul style="list-style-type: none"> ● Confiance légitime ● Droit de l'éducation ● Politiques publiques éducatives 	
Histoire (Ecole doctorale ED TESC, UT2J)	Isabelle Lacoue-Labarthe	<ul style="list-style-type: none"> ● Genre et Récit de soi. ● Épistémologie de l'histoire. ● Ego et histoire 	Isabelle.lacoue-labarthe@sciencespo-toulouse.fr
Science politique (École doctorale EDDSP, UT1)	Cécile Crespy	<ul style="list-style-type: none"> ● Sociologie de l'action publique ● Institutions et politiques scientifiques et universitaires ● Internationalisation et européanisation de l'enseignement supérieur et de la science ● Organisations internationales : OCDE et UNESCO ● Diplomatie scientifique 	cecile.crespy@sciencespo-toulouse.fr
	Éric Darras	<ul style="list-style-type: none"> ● Sociologie ● Sciences sociales ● Politique comparée ● Medias, journalisme ● Sociologie de la culture ● Forces et comportements politiques ● Classes populaires ● Formes non conventionnelles d'action politique ● Epistémologie des sciences sociales ● Etats-Unis 	eric.darras@sciencespo-toulouse.fr
	Jean-Michel Eymeri-Douzans	<ul style="list-style-type: none"> ● Sociologie politique des institutions et de l'action publique, en particulier sociologie de l'Etat ● Administrations publiques comparées ● Institutions et politiques de l'Union européenne ● eGovernment 	jean-michel.eymeri-douzans@sciencespo-toulouse.fr

	Benjamin Gourisse	<ul style="list-style-type: none"> ● Sociologie de l'Etat, des partis politiques, des crises politiques, de l'armée ● Politique internationale ● Politique comparée 	benjamin.gourisse@sciencespo-toulouse.fr
	Olivier Philippe	<ul style="list-style-type: none"> ● Etudes culturelles ● Inégalités et discriminations ● Politiques éducatives ● Etudes de genre ● Handicap 	olivier.philippe@sciencespo-toulouse.fr
	Yves Pourcher	<ul style="list-style-type: none"> ● Anthropologie politique ● Etudes électorales ● Histoires locales ● Mémoire des guerres et violences ● Elites et pouvoirs symboliques 	yves.pourcher@sciencespo-toulouse.fr
Sociologie (École doctorale TESC, UT2J)	Lionel Arnaud	<ul style="list-style-type: none"> ● Action culturelle ● Amateur ● Comparaison ● Droits culturels ● Gouvernance ● Mouvements culturels ● Postcolonialisme 	lionelarno@gmail.com
	Christine Mennesson	<ul style="list-style-type: none"> ● Sociologie de la socialisation ● Sociologie de l'éducation ● Rapports sociaux de classe et de sexe ● Enfances et familles ● Corps et pouvoir 	christine.mennesson@sciencespo-toulouse.fr

Il est également possible d'être co-encadré.e par un.e enseignant.e-chercheur.e non HDR, sous condition d'avoir un.e encadrant.e principal.e titulaire d'une HDR.

Financer sa thèse

La recherche est un travail à plein temps, et il est difficile de pouvoir mener à bout une enquête sans disposer de ressources financières dédiées. La plupart des encadrant.es de thèse refusent d'encadrer un doctorat si celui-ci ne dispose pas d'un financement propre.

Le/la doctorant.e dispose de plusieurs moyens de financement de thèse proposés par différentes institutions gouvernementales, organisations non-gouvernementales et fondations. Voici quelques exemples principaux³ :

- **Le contrat doctoral unique (CDU)** : ce contrat de trois ans est accordé par des écoles doctorales et permet, le plus souvent à partir de la deuxième année, d'enseigner à hauteur de 64h par an. Depuis 2017, la rémunération est de 1769€ brut par mois hors enseignement (rehaussé à 2024€ brut avec avenant au contrat doctoral pour les enseignements). Concernant les enseignements, un décret ouvre la possibilité aux contrats doctoraux de les réaliser sous formes de vacations (appliqué d'office à l'université Toulouse I Capitole).
- **La convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)** : cette convention s'étend sur trois ans (36 mois) entre un.e doctorant.e, un laboratoire public et une entreprise ou collectivité. Cette dernière entité embauche le/la jeune chercheur.e pour une durée minimale de 3 ans (CDD ou CDI) et lui confie une mission de recherche spécifique. Les revenus y sont plus variables en fonction du contrat de travail sur lequel se greffe la convention, mais leur minimum est à 1957€ brut mensuels. Au cours de la thèse, le/la doctorant.e doit faire acte de présence au sein de la structure.
- D'autres types de contrats existent, comme les « contrats régions » en Occitanie⁴ qui co-financent des contrats doctoraux en partenariat avec une autre institution.

Pendant le parcours doctoral, et à la fin du financement initialement attribué, il est possible de bénéficier d'un contrat d'attaché temporaire d'enseignement et recherche (ATER) au sein d'une université.

- **Les contrats d'ATER** sont des postes d'enseignant.es-chercheur.es déjà avancé.es dans leur travail de thèse (officiellement, qui doivent soutenir leur thèse dans l'année) ou déjà docteur.es. Les charges d'enseignements y sont plus importantes, à hauteur de 96h par an pour un **demi-contrat** (rémunéré environ 1200€ net mensuel depuis 2017) et 192h pour un **contrat à temps plein** (rémunéré environ 1700€ net mensuel depuis 2017). Un contrat à temps plein est difficile à articuler avec une thèse en cours de rédaction et s'avère plus adapté à des candidat.es déjà docteur.es.

3 L'EDDSP dispose d'une [liste plus diversifiée sur les différents types de financements \(post\)doctoraux](#).

4 Voir [l'appel 2021](#).

Encadré : Candidater à un contrat doctoral de l'EDDSP (École doctorale de droit et science politique de l'UT1)

Pour pouvoir soumettre sa candidature au CDU de l'UT1, il faut remplir deux conditions préalables :

- Être titulaire d'un DNM (Master 2). Attention, les diplômes d'IEP sont un équivalent Master, mais ne sont pas des DNM pour autant. À l'IEP de Toulouse, il existe trois DNM : CEAP (conseil et expertise de la décision publique), EC (études culturelles) et GRI (gouvernance des relations internationales).
- Être classé.e dans les trois première.s de son DNM voies « professionnelle » et « recherche » confondues.

1. Construire un projet de thèse

Un guide est disponible sur le site du [LaSSP](#) pour construire un projet de thèse.

En plus du projet de recherche, à destination du conseil de laboratoire, il faut également en réaliser un **résumé d'une page** (hors bibliographie qui peut donc excéder cette restriction), à destination cette fois du conseil de l'École doctorale (ED).

2. Auditions

a. Audition devant le conseil de laboratoire élargi

Les candidat.es sont auditionné.es par le conseil de laboratoire, élargi aux enseignant.es-chercheur.es HDR. Il s'agit de prodiguer des conseils aux candidat.es avant leur audition devant le conseil de l'École doctorale (ED), seule instance à attribuer le contrat.

Les candidat.es y présentent leur projet de recherche en **5 minutes** avant une quinzaine de minutes d'échanges. En plus de leur projet, il peut être pertinent de présenter le résumé d'une page du projet de recherche qui sera demandé lors de l'audition auprès de l'École doctorale. Le conseil de laboratoire ne réalise pas de classement des candidat.es à l'issue de cette première audition, et la direction du laboratoire signe officiellement l'attestation de soutien pour chaque candidat auprès de l'ED.

b. Audition devant le conseil de l'École doctorale

Le conseil de l'École doctorale est le seul à attribuer ou non le CDU. Les candidat.es ne leur transmettent pas le projet de recherche intégral, mais uniquement un **résumé en une seule page**.

Le conseil de l'ED est composé de son directeur ou sa directrice, des directeur.ices de chaque laboratoire de l'UT1, du/de la doyen.ne de l'UT1 ainsi que du/de la directeur.ice de l'IEP. Les candidat.es à des CDU (juristes et politistes mélangé.es) sont convoqué.es sur une journée, par

ordre alphabétique. Ils disposent de 5 minutes chacun.e pour présenter leur projet doctoral, suivi d'un échange d'environ 5 minutes également, le tout uniquement devant le conseil de l'ED. À l'issue de la journée, les membres du conseil délibèrent. Le/la directeur.ice de l'ED sort de la salle et proclame les noms des admis.es.

3. Calendrier de candidature :

- Soutenance de mémoire en juillet.
- Le Jury des DNM se réunit et fait parvenir le classement du Master au/à la candidat.e. Le/la candidat.e doit s'assurer de faire partie des « trois première.s » *avant* l'audition devant le conseil de l'ED.
- Audition devant le conseil de laboratoire élargi du LaSSP entre le début et la mi-septembre.
- Audition devant le conseil de l'École doctorale entre la mi- et la fin septembre (voir le calendrier en ligne sur le site de l'[ED](#)).

LA THESE : ASPECTS ADMINISTRATIFS

S'inscrire en thèse et se réinscrire en thèse

Un bon nombre des aspects administratifs de la thèse se passe sur ADUM. L'inscription sur le site se fait avant le début officiel de la thèse, c'est cette inscription qui l'officialise. Il s'agit principalement de renseigner son profil, son sujet et les encadrant.e.s de thèse, de signer la convention de formation du doctorant.e. L'inscription doit être signée et validée par quatre personnes : le.la doctorant.e, le.s encadrant.e.s de thèse, le.la directeur.rice du laboratoire d'accueil, le.la directeur.rice de l'école doctorale. Il faut ensuite s'acquitter des frais d'inscription qui s'élèvent à environ 500€.

Chaque année, il faut se réinscrire via ADUM et avoir de nouveau l'accord des quatre personnes précédemment mentionnées (et payer de nouveau les frais d'inscription). Pour les trois premières années, l'inscription est plus ou moins automatiquement acceptée. A partir de la quatrième année, en théorie, l'inscription n'est plus automatique. Les doctorant.e.s ont de plus en plus invité.e.s à ne pas prolonger leurs thèses au-delà de 5 ans.

Le rattachement du LaSSP aux écoles doctorales

Dès son inscription en thèse, le.la doctorant.e est doublement rattaché.e à une école doctorale (ED) et à un laboratoire de recherche. En fonction de leur discipline, les doctorant.e.s sont rattaché.e.s à l'une des deux ED suivantes:

L'école doctorale "[Droit et Science Politique](#)" (EDDSP) de l'Université Toulouse I - Capitole. (Droit et Science Politique)

21 allées de Brienne

Manufacture des Tabacs

Bâtiment I - 1er étage

31000 Toulouse.

Contacts : eddroit@ut-capitole.fr ; 05 61 63 36 84 ; 05 61 63 37 82.

L'école doctorale "[Temps, espaces, sociétés, cultures](#)" (TESC) de l'Université Toulouse II - Jean Jaurès. (Sociologie, Histoire)

Maison de la Recherche

5 allées Antonio Machado

31058 TOULOUSE CEDEX 9

Contacts : edtesc@univ-tlse2.fr ; 05 61 50 45 87.

La convention de formation du doctorant (art. 12 de l'arrêté du 25 mai 2016)

La convention de formation du doctorant est signée par le directeur.ice de thèse et le.a doctorant.e. La convention indique l'établissement d'inscription du doctorant, de l'école doctorale et de l'unité ou de l'équipe de recherche d'accueil ; elle mentionne également le ou les noms du, de la ou des directeur.ice.s de thèse, du ou de la directeur.ice de l'unité ou de l'équipe d'accueil, du ou de la doctorant.e ainsi que les droits et devoirs des parties en présence. Cette convention de formation mentionne le sujet du doctorat et la spécialité du diplôme, le cas échéant les conditions de financement du ou de la doctorant.e, ainsi que le temps de travail (temps complet ou partiel, en précisant le statut professionnel du ou de la doctorant.e), le calendrier du projet de recherche, le suivi de l'avancement des recherches, les conditions matérielles de réalisation du projet de recherche, les modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche, le projet professionnel du ou de la doctorant.e, le parcours individuel de formation en lien avec ce projet personnel ainsi que les objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant.

Comment déposer un projet de thèse au LASSP

Les étudiants issus de formations extérieures à Sciences Po Toulouse ne sont inscrits qu'à titre très exceptionnel en doctorat dans un domaine de spécialité du LASSP.

Cependant l'inscription demeure théoriquement possible, sous ces trois conditions :

- avoir un excellent dossier académique.
- proposer un projet de recherche appuyé par l'un de nos chercheurs habilité à diriger des recherches HDR (il s'agit en principe des Professeurs d'université).
- un financement acquis

Les inscriptions sont dématérialisées, vous trouverez un tutoriel et des informations sur les Écoles Doctorales du site en suivant [ce lien](#) (Site Ecole des Docteurs EDT – Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées)

Le projet de thèse doit répondre à une série d'attentes scientifiques qui doivent démontrer une aptitude à mener à bien ce travail exigeant (acquisitions de savoir-faire, d'un corpus théorique, etc.). Pour ce faire, il doit développer un certain nombre de passages obligés :

- état de la question dans la discipline
- interrogation(s) qui sous-tend(ent) le projet
- état des lieux des sources
- bibliographie

A titre indicatif, le document peut se composer de la façon suivante :

1- résumé / présentation générale du projet. Objet et terrain de la thèse exposés en quelques phrases, de façon simple.

2- construction de l'objet :

- Etat de l'art : identifier les références scientifiques centrales sur l'objet traité ; résumer les acquis de ces travaux ; mettre en évidence des possibilités de dépassement ; caractériser l'identité disciplinaire de la thèse. Il ne s'agit donc pas seulement de lister des noms d'auteurs ou des références d'ouvrages, mais bien de discuter de ces derniers.
- Cadre théorique de la thèse : à partir de ces lectures, présenter le cadre conceptuel qui sera utilisé et justifier ce choix. Bien évidemment, il ne s'agit pas d'un engagement contractuel. Mais seulement d'une première mise à plat de la réflexion théorique, qui évoluera tout au long de la thèse.
- Problématique : Quelle est la question principale de la thèse, formulée en termes théoriques et en fonction des enjeux de la littérature scientifique ? Quelles questions secondaires en découlent ?

3- insertion dans les axes du laboratoire

4- organisation de la recherche

Présenter la stratégie de l'enquête empirique :

- sur quelles méthodes reposera la thèse et pourquoi ?
- quelles sont les sources déjà identifiées ?

Ici aussi, les choix n'ont rien de définitifs. Ils visent plutôt à inciter les candidat.e.s à y réfléchir explicitement le plus tôt possible.

5- bibliographie.

Les formations obligatoires/les obligations des doctorants (art. 3 et 15 de l'arrêté du 25 mai 2016)

Les formations obligatoires sont propres à chacune des écoles doctorales.

Les formations obligatoires de l'EDDSP

120 heures de formation minimum sont à valider sur quatre années de doctorat (soit 30 heures par an). Les formations peuvent se choisir sur le catalogue de la plateforme ADUM ou bien être ajoutées dans l'onglet "formations hors catalogue"⁵ de la même plateforme. A titre d'exemple, les séminaires du LaSSP

⁵ Pour ajouter une formation hors catalogue sur ADUM, il faut se rendre dans la rubrique formation puis cliquer sur l'onglet "Formations hors catalogue". Plusieurs renseignements sont ensuite à remplir : l'intitulé de la formation, la date, l'organisateur, les compétences acquises et le contenu de la formation. Pour que la formation hors catalogue soit validée, il ne faut pas oublier d'ajouter une attestation de présence fournie sur demande par les organisateurs de la formation et un document indiquant le contenu de la formation suivie.

et autres colloques auxquels vous participez peuvent être ajoutés aux formations hors catalogue en joignant une attestation de présence.

Depuis 2021, certaines formations sont obligatoires :

- En première année au choix : "Créer et gérer sa bibliographie avec Zotero" ou "Faire de la veille sur les bases de données juridiques".
- En deuxième année : "Mettre en forme sa thèse avec Word". NB : Ces formations sont dispensées par la bibliothèque d'UT1. Il faut donc s'inscrire directement sur le site de celle-ci et faire valider, par la suite, la formation comme une formation hors catalogue sur ADUM.

En troisième et quatrième année, certaines formations sont conseillées :

- En troisième année : atelier "Jeune chercheur, futur publiant" ou "Que peut la science ouverte pour moi ?"
- En quatrième année : "Publier sa thèse".

Les formations obligatoires de TESC

100 heures de formation minimum sont à valider sur trois années de doctorat, et au moins 40 heures durant les deux premières années. Les formations s'inscrivent dans quatre axes (interdisciplinarité, méthodologie de la recherche, poursuite de carrière, international et langue), un minimum de 10 heures de formation devant être validé dans chacun de ces axes. Les formations sont à choisir sur le catalogue de la plateforme ADUM ou bien ajoutées dans l'onglet "Formations hors catalogue". 8 formations sont obligatoires (pour un total d'environ 30h) et sont listées sur le site de l'ED.

Charte du doctorant (12 de l'arrêté du 25 mai 2016)

La Charte du doctorant est un texte conçu par l'École des Docteurs de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées en application de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation doctorale et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat). L'objectif de cette Charte est de "**responsabiliser les partenaires et de définir les droits et devoirs de chacun(e)**". La Charte définit la formation doctorale comme "**une formation à et par la recherche et une expérience professionnelle de recherche. Elle conduit à la production de connaissances nouvelles**".

Y sont par ailleurs précisés les droits et obligations de chaque partie à la formation doctorale :

Le.a doctorant.e : doit remplir ses obligations administrative, doit s'engager sur un temps et un rythme de travail, doit informer son ou sa directeur.ice de thèse de ses avancées ou de ses difficultés et doit suivre les formations obligatoires. Il est en revanche "**pleinement intégré(e) dans son unité de recherche. À ce titre, il/elle a les mêmes droits et devoirs que les autres membres de l'unité et participe aux tâches collectives inhérentes à la vie scientifique de son unité. Il/elle ne saurait cependant pallier les insuffisances de l'encadrement technique de l'unité de recherche et se voir imposer des tâches extérieures à son projet de recherche**"

Le.a directeur.ice de thèse : doit, en concertation avec le.a doctorant.e, définir les différentes étapes du déroulement de la thèse et doit en assurer le suivi régulier. Par ailleurs iel doit informer l'école doctorale de tous aléas dans le déroulement du travail, et veiller à ce que la constitution des dossiers de ré-inscription et de soutenance soit faite dans les délais.

Le.a directeur.ice de l'unité de recherche : doit s'assurer de l'intégration en présentiel du doctorant, de la doctorante qui a alors accès aux mêmes moyens que les chercheur(e)s titulaires pour accomplir son travail de recherche. Par ailleurs, iel doit vérifier **"avant de signer la réinscription en thèse, la réalité du suivi scientifique"**.

Le.a directeur.ice de l'Ecole doctorale : doit mettre en œuvre un programme de formations doctorales, assurer le respect de la Charte et mettre en place les comités de suivi de thèse.

L'établissement d'inscription : **"assure la gestion administrative de l'étudiant(e), la gestion de sa scolarité et de la soutenance de sa thèse. Il lui délivre le diplôme national de docteur(e). Il est responsable du dépôt, du signalement, de la diffusion, de la propriété intellectuelle, et de l'archivage de la thèse soutenue"**

Cadre réglementaire

Le Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur est LE texte de référence sur l'encadrement des vacations à l'université (condition de recrutement, fiche de poste, etc). Cependant, pour l'encadrement de la rémunération, il est nécessaire de consulter le décret n°83-1175 du 23 décembre 1983 relatif aux indemnités pour enseignements complémentaires institués dans les établissements publics à caractère scientifique et culturel et les autres établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale et au Bulletin officiel de l'Education nationale n° 25 du 13 juillet 2017.

Le Décret n° 2008-390 du 24 avril 2008 relatif au mécénat de doctorat des entreprises indique les modalités d'accès et de financement des mécénats de doctorat des entreprises (qui est une modalité de financement distincte des CIFRE).

Le Décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche est LE texte de référence sur l'encadrement du contrat doctoral (conditions de recrutement, droits et obligations, durée, etc)

L'Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat est LE texte de référence sur le statut du ou de la doctorant.e. On y trouve ainsi une définition du doctorat (art. 1), les principes le régissant (art. 2 à 5), son organisation (art. 6 à 9), l'encadrement administratif de délivrance du diplôme (art. 10 à 19), l'organisation de la cotutelle (art. 20 à 23) et les règles de dépôt, signalement, diffusion et conservation des thèses (art. 24 à 25). Ne pas hésiter à s'y reporter pour connaître les règles liées au statut de doctorant.e⁶

6 Pour une analyse de l'arrêté voir [ici](#).

Le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles précise la certification professionnelle associée au doctorat indique que le doctorat correspond au huitième degré de qualification (le plus haut) du RNCP qui "atteste la capacité à identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés, à concevoir et piloter des projets et des processus de recherche et d'innovation".

Comité de suivi individuel / comités de thèse

Il faut distinguer le comité de thèse du comité de suivi.

Les comités de suivi individuel (CSI)

L'avis du CSI est obligatoire pour s'inscrire à partir de la troisième année de doctorat (art. 11 de l'arrêté du 25 mai 2016). Le premier CSI a donc lieu au cours de la deuxième année. L'EDDSP fixe les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement qui sont ensuite, concrètement, mises en œuvre au niveau du LaSSP pour ce qui concerne les doctorant.e.s de Science politique. Le CSI a pour but de veiller "au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le.a doctorant.e, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien à la direction de l'école doctorale, au doctorant.e et au directeur.ice de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement" (art. 13 de l'arrêté du 25 mai 2016). Ils se déroulent sans la présence du ou des directeurs.ices de thèse et peuvent être menés par des membres du laboratoire ou des personnes extérieures à celui-ci. C'est l'occasion d'évoquer les éventuels problèmes ou incompréhension dans la relation de direction de thèse.

Les comités de suivi sont organisés par les Ecoles Doctorales généralement entre le mois de mai et début juillet de chaque année.

Les comités de thèse

Le comité de suivi peut s'accompagner d'un comité de thèse, qui est facultatif mais très utile. Le comité de thèse a pour but de connaître l'avancée du doctorant dans son travail de thèse et de lui donner des pistes et conseils pour le poursuivre. Le comité de thèse se compose du ou des directeurs de thèse et d'un ou deux intervenants qui peuvent être des membres du laboratoire ou des personnes extérieures. Concernant les intervenants extérieurs, il est pertinent de faire venir des chercheurs proches du sujet de thèse du doctorant mais, attention, un chercheur qui a participé à l'un de vos comités de thèse ne pourra pas faire partie de votre jury de thèse.

Les prérequis pour se réinscrire chaque année/la réinscription ou non après la 6e/7e année (art. 11 de l'arrêté du 25 mai 2016)

A partir de la deuxième année de thèse, les membres du comité de suivi doivent émettre un avis favorable à la poursuite du doctorat et l'inscription en troisième année.

Sur le plan administratif, la réinscription se fait, depuis 2021, de manière dématérialisée sur ADUM. Il faut remplir sur la plateforme un certain nombre de rubrique concernant des informations personnelles (identité, adresse, coordonnées, langues parlées, stages effectués...) et l'avancée de la thèse et des recherches (titre de la thèse, communications, publications, difficultés rencontrées, formations suivies...).

Une fois tous ces renseignements remplis, la réinscription en thèse doit être validée par les signatures successives du directeur de thèse ; co-directeur (s'il y a) ; directeur de laboratoire puis directeur de l'école doctorale.

Lorsque toutes les parties ont validé la réinscription, le doctorat devra s'acquitter de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) auprès du CROUS, qui s'élève à 91 euros, puis des frais d'inscription de l'EDDSP, qui s'élèvent généralement à 400 euros environ.

Une fois les frais d'inscription payés, le doctorant recevra plusieurs certificats de scolarité à son domicile.

Donner des vacances : aspects administratifs

Conditions de recrutement de vacataires d'enseignement

Pour intervenir en qualité d'agent temporaire vacataire à l'IEP de Toulouse, il faut être inscrit.e au titre de l'année universitaire en cours à la préparation d'un diplôme de 3ème cycle de l'enseignement supérieur (doctorat). Lorsqu'un cours nous a été attribué, il faut alors remplir un dossier administratif, à renouveler chaque année.

Date limite de dépôt des dossiers au Service des Ressources Humaines :

Pour les nouveaux agents en premier recrutement : 15 SEPTEMBRE 2021

Pour les tous les autres agents : 31 DECEMBRE 2021

Pour obtenir le dossier en vigueur : [dossier 2021-2022](#).

Il est par ailleurs possible de consulter en accédant - via l'intranet - à l'application Système Automatisé de Gestion des Heures d'Enseignement (SAGHE), les services effectués et les paiements.

Taux de rémunération en vigueur

Le taux de rémunération de l'heure de cours magistral (CM) est de 62,09 € (brut) et celui de l'heure de travaux dirigés (TD) est de 41,41 euros (brut).

Pour en savoir plus

Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur

Décret n°83-1175 du 23 décembre 1983 relatif aux indemnités pour enseignements complémentaires institués dans les établissements publics à caractère scientifique et culturel et les autres établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale

CONTACT

Estelle MOLET

Gestion des ressources humaines

Tél. : 05.61.11.04.50

grh@sciencespo-toulouse.fr

+ d'infos : Accueil du site internet Sciences Po Toulouse rubrique **L'Ecole section « Sciences Po recrute »**

Bourse doctorale

Le contrat de travail est à signer avec l'Université début septembre pour être payé le premier mois.

LE LABO ET SON ENVIRONNEMENT

Présentation du laboratoire

Les grandes lignes

Créé en juin 2001, le Laboratoire des Sciences Sociales du Politique (LaSSP) est rattaché depuis sa naissance à Sciences-Po Toulouse. Depuis 2007 il dispose de locaux propres, hors site de l'IEP, se composant d'une vingtaine de bureaux. Le LaSSP est fortement impliqué dans la vie administrative et politique de l'ESR tout autant qu'il l'est dans l'organisation de l'IEP de Toulouse (notamment par la forte présence dans son Conseil d'administration et dans sa Commission Scientifique) au sein duquel ses enseignantes-chercheuses et ses enseignants-chercheurs assurent la responsabilité de six parcours de diplôme sur neuf).

Le LaSSP s'attache d'une part au caractère spécifique des phénomènes politiques, lesquels se rapportent aux processus de gouvernement, entendus comme l'ensemble des activités tendant à maintenir ou à modifier l'ordre social dans une ou des sociétés politiques, et ont toujours à voir, peu ou prou, avec l'usage de modalités de coercition et de persuasion reçues comme légitimes parce que légitimées ; et d'autre part souligne tout l'intérêt scientifique d'une pluralité d'approches du politique en ses formes différenciées.

C'est pourquoi le LaSSP accueille des politistes, des juristes, des historiens, des sociologues, des chercheurs en science de l'information et de la communication, des anthropologues et des économistes qui, tout en étudiant les phénomènes politiques, chacun selon son cadre d'analyse propre, les appréhendent à partir d'une même perspective - que, par sténographie, l'on pourrait dire « au concret » et « par en bas » (bottom up). Qu'il s'agisse d'étudier les institutions politico-administratives gouvernantes comme univers de pratiques au concret ou d'étudier la réception et les usages dits « ordinaires » ou « semi-profanes » du discours des professionnels du champ politique, notamment dans leur dimension européenne, c'est toujours l'économie interactionnelle des pratiques concrètes-réelles des acteurs sociaux qui retient tout particulièrement l'intérêt des chercheurs du laboratoire.

Les axes de recherche du laboratoire

Dans ces axes, la perspective « par le bas » fait l'originalité des diverses recherches conduites au LaSSP : étude des institutions et de l'action publiques au concret, étude du droit tel qu'il est reçu, sociologie de la communication politique centrée sur la réception des produits médiatiques, étude des formes d'eupéanisation au concret et au local... Il faut préciser enfin que les recherches menées dans ces deux axes le sont avec un double parti-pris méthodologique en faveur du travail de terrain et du comparatisme.

Axe « Gouvernements, Administrations et Politiques Publiques » (Dir. G. Tanguy).

Cet axe prend pour objet les institutions de gouvernement (Etats, administrations, collectivités territoriales), saisies dans le contexte de la recomposition de leurs missions et de leurs périmètres de

compétence. Ses analyses rendent compte des processus de coordination mis en oeuvre dans les rapports entre les responsables de ces instances dirigeantes. Elles s'intéressent également aux politiques publiques, notamment dans les domaines de la culture et de l'éducation.

Axe « Socialisations, Engagements, Mobilisations et Politisations Pratiques » - SEMOPP (J. Nollet).

Le pluralisme méthodologique, avec un fort penchant pour l'ethnographie réflexive, est au cœur de l'Axe SEMOPP. Transdisciplinaire, pour le travail collectif, contre les frontières tant disciplinaires que nationales, l'Axe SEMOPP par ce dépassement des disciplines construit une science sociale du politique. Le corollaire de ce positionnement reste le nécessaire dépassement des pensées binaires (objectivisme/subjectivisme, haut/bas, culture/nature, hommes/femmes ou ternaires classe/genre/race...) par une perspective véritablement relationnelle. Il s'agit ainsi de poursuivre et peut-être même contribuer à renouveler la théorie des champs en s'intéressant de concert aux producteurs et productions politiques comme à leurs publics et réceptions, en renvoyant dos à dos les théories d'inspiration tant néo-marxistes que néo-libérales.

Axe « Connexions, circulations, croisements » (S. Tordjman et C. Keren)

Le point de vue problématique travaillé dans cet axe est celui des croisements et des circulations entre espaces participant de la production des ordres sociaux et politiques. Les croisements et les circulations dont il est ici question concernent d'abord les échelles d'analyses (locales, nationales, transnationales et internationales) et les scènes sociales afférentes. Il entend examiner la production du social comme un phénomène qui émerge à la croisée de la structuration des champs de pouvoirs et des effets de l'action politique.

Localisation et contacts

Adresse :

Laboratoire des Sciences Sociales du Politiques
Pôle Recherche - Institut d'Etudes Politiques - Sciences Po Toulouse
Manufacture des Tabacs
Bâtiment D - Étage 4
21, allée de Brienne
31000 Toulouse

Modalités pratiques pour les nouveaux membres (bureau et informatique)

Comment trouver un bureau ? Les laboratoires de Sciences Po Toulouse LaSSP et LEREPS occupent un étage complet de la Manufacture des Tabacs, dédié à la Recherche. Il est situé dans le bâtiment D de la Manufacture des Tabacs au 4^{ème} niveau avec accès ascenseur. Des bureaux sont réservés aux jeunes chercheurs et chercheuses, doctorants, doctorantes, docteur.e.s et ATER. Pour toute demande de bureau, vous devez en informer la direction du laboratoire et vous adresser aux gestionnaires des laboratoires.

Matériel informatique :

Chaque bureau est équipé d'un poste informatique complet PC soit écran, tour, clavier, souris, et/ou station de travail pour connexion portable. Tous les ordinateurs sont connectés à une imprimante partagée. Accès internet et wifi.

Les nouveaux entrants doivent se rapprocher du service informatique pour la création d'une adresse mail institutionnelle.

Contact : informatique@sciencespo-toulouse.fr

La direction, le Conseil du laboratoire et la gestion du laboratoire

La direction

Rôle du directeur

Le Directeur ou la Directrice du laboratoire, le Directeur-adjoint ou la Directrice-adjointe, sont nommé(e)s pour 4 ans, par le Directeur ou la Directrice de l'IEP sur proposition de l'AG. Il ou elle représente le LaSSP.

- Il ou elle propose et met en œuvre la politique scientifique dans le respect des délibérations collectives.
- Il ou elle est ordonnateur délégué des dépenses et exerce, par délégation du Directeur ou de la Directrice de l'IEP, l'autorité fonctionnelle sur les personnels affectés au laboratoire.
- Il ou elle procède à l'admission et la radiation des membres du laboratoire dans les conditions des articles 3 et 5.

L'Élection du directeur et directrice

- L'Assemblée générale formule, par un vote, un avis en vue de la nomination du Directeur ou Directrice du laboratoire et du Directeur adjoint ou de la Directrice adjointe par le Directeur ou la Directrice de Sciences-Po Toulouse. Par ailleurs, elle élit pour une durée de quatre ans les Directeurs ou Directrices d'axes à la majorité des suffrages exprimés. Tout vote nominatif est un vote à bulletin secret.

La direction actuelle

- Benjamin Gourisse (directeur) et Lionel Arnaud (directeur-adjoint).

Les gestionnaires du laboratoire et le Pôle « soutien à la recherche »

Sophie Régnier :

- . Suivi administratif des deux laboratoires, en collaboration avec AMB
- . Appui au montage administratif des appels à projets, **veille des appels à projets** pour le LASSP et le LEREPS
- . **Communication et valorisation** de la totalité de l'activité de recherche de l'IEP, en collaboration avec les JC.

sophie.regnier@sciencespo-toulouse.fr

Bureau MD 410 - Manufacture des Tabacs- Étage 4 Bat. D

Tel : 05.61.10.71.86

Anne-Marie Beyssen :

- . Suivi des budgets des deux laboratoires + dialogue budgétaire
- . Appui au montage budgétaire des réponses aux appels à projets du LASSP et du LEREPS
- . Suivi administratif et financier des **missions** des chercheurs des deux laboratoires.

anne-marie.beyssen@ut-capitole.fr

Bureau MD 410 - Manufacture des Tabacs- Étage 4 Bat. D

Tel : 05 61 11 18 52

Joël Carreiras, Chargé de mission recherche de l'IEP:

- . **Pilotage administratif transversal** de la recherche pour l'IEP (suivi des conventions-cadre et partenariales ; suivi des indicateurs)
- . Suivi administratif des projets de recherche transversaux (expl. Chaire Bernard Maris)
- . Appui au Vice-Président de la Commission Scientifique de l'IEP (VPCS)
- . Suivi administratif et financier des **fonds valorisation et BQR**
- . Organisation des **grands évènements recherche** de l'IEP.

joel.carreiras@sciencespo-toulouse.fr

MA 103- Manufacture des Tabacs - Étage1 Bât. A

Tel : 05 61 11 18 57

Le conseil de laboratoire

Rôle et fonctionnement

Le Conseil de laboratoire assure la gestion collective du LaSSP. Sur proposition du Directeur ou de la Directrice, il décide du programme et du calendrier des activités scientifiques à venir.

Il donne un avis quant à l'inscription en thèse au sein du laboratoire, quant à l'accueil de nouveaux membres, il se prononce sur la radiation de membres et sur l'utilisation des finances de l'unité.

Le Conseil de Laboratoire se réunit tous les deux mois et au moins 3 fois par an. En pratique le 1er vendredi des mois pairs. Le mandat des membres du Conseil de laboratoire est de 4 ans.

Composition du Conseil de Laboratoire :

- le Directeur ou la Directrice du LaSSP, membre de droit, président ou présidente du Conseil
- le Directeur-adjoint ou la Directrice-adjointe, membre de droit
- les Directeurs ou directrices d'axes élu(e)s en AG, membres de droit
- les enseignants chercheurs ou enseignantes-chercheures titulaires élu(e)s par leurs pairs en Assemblée générale du laboratoire
- un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheure nommé(e) par le Directeur ou la Directrice afin notamment d'assurer une représentation équilibrée des diverses disciplines
- 3 représentants ou représentantes des jeunes chercheurs (doctorants ou doctorantes, docteurs ou docteurs sans poste, ATER) membres pleins du LaSSP, élu(e)s par leurs pairs en Assemblée générale du laboratoire
- 1 représentant ou une représentante élu(e) des personnels administratifs du laboratoire

- le Directeur ou la Directrice de l'établissement, à titre de membre invité n'ayant pas voix délibérative.

Composition actuelle :

(AG du 7.12.2018) - (AG du 02.10.2020)

Eric Darras, directeur de l'IEP

Représentant.e.s des Enseignants-Chercheurs titulaires :

Benjamin Gourisse, Directeur du laboratoire ;

Lionel Arnaud Directeur-adjoint du laboratoire ;

Gildas Tanguy Directeur de l'Axe 1 ;

Jérémie Nollet Directeur de l'Axe 2 ;

Simon Tordjman et Célia Keren, Directeur.rice.s de l'Axe 3 ;

Olivier Baisnée

Francette Fines

Julien Weisbein ;

Représentant.e.s des Jeunes Chercheurs et Jeunes Chercheuses 2020-2021 :

Maialen Pagiusco Indart

Nicolas Vrignaud

Paul-Malo Winsback

Suppléant.e.s :

Alizé Cavé

Léo Fortaillier

Safia Dahani

Représentant.e.s des personnels administratifs rattaché.e.s au LaSSP

Sophie Régnier

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale du laboratoire est souveraine en matière de politique scientifique ou institutionnelle. Elle comprend toutes les composantes de l'équipe, indépendamment des statuts (EC statutaires comme jeunes chercheurs). Elle détermine les orientations de recherche du laboratoire (axes et programmes, thématiques des séminaires, choix des invitations au séminaire général, etc.) ainsi que ses perspectives institutionnelles (projets de regroupement avec d'autres équipes, relations avec les tutelles, etc.). Elle se réunit au minimum une fois par an.

Les membres du laboratoire

La qualité de membres pleins et de membres associés

- Selon l'article 1^{er} du statut du LASSP, la qualité de **membre plein** est attribuée par le conseil de laboratoire ; elle implique que son titulaire est rattaché à titre principal au LaSSP qui peut se prévaloir du produit de son activité scientifique (publications, participation à des contrats ou des réseaux scientifiques, etc.).
- La **qualité de membre associé** est attribuée pour **un an renouvelable** par le conseil de laboratoire ; elle implique que son titulaire est rattaché à titre secondaire au LaSSP où il participe à la vie scientifique sans que le laboratoire puisse se prévaloir du produit de son activité scientifique. Les membres associés ne prennent pas part au vote. L'Assemblée générale fixe les critères d'admission et de radiation des membres pleins ou associés du laboratoire. Elle constitue une instance de recours en appel des décisions prises par le Conseil de laboratoire dans ce domaine.

Les membres actuels

Les Enseignants-Chercheurs Membres pleins

Lionel ARNAUD (Pr Sociologie)	Jean-Michel EYMERI-DOUZANS (Pr Science Politique)	Jérémie NOLLET (MCF Science Politique)
Olivier BAISNÉE (MCF Science Politique)	Francette FINES (Pr Droit)	Olivier PHILIPPE (MCF Science Politique -HDR)
Stéphanie BURGAUD (MCF Histoire)	Benjamin GOURISSE (Pr Science Politique)	Yves POURCHER (Pr Science Politique)
Christopher CHARLES (MCF Droit)	Cédric GROULIER (MCF Droit)	Philippe RAIMBAULT (Pr Science Politique)
Christel COUNIL (Pr Droit)	Célia KEREN (MCF Histoire)	Gildas TANGUY (MCF Science Politique)
Cécile CRESPIY (Pr Science Politique)	Isabelle LACOUÉ-LABARTHE (MCF Histoire)	Simon TORDJMAN (MCF Science Politique)
Eric DARRAS (Pr Science Politique)	Valérie LARROSA (MCF Science Politique)	Julien WEISBEIN (MCF Science Politique)
Delphine ESPAGNO-ABADIE (MCF Droit)	Christine MENNESSON (Pr Sociologie)	

Les docteur.e.s et post-doctorant.e.s Membres pleins

Farkhad ALIMUKHAMEDOV	Raluca LESTRADE	Laura PARVU
Matthieu ANSALONI	Antoine MANDRET-DEGEILH	Liana PRIGOANA
Jonathan BARBIER	Erwane MORETTE-BOURNY	Annelise RODRIGO
Martine BERNARD-ROIGT	Sarah NICAISE	Mathilde ZEDERMAN
Serge EFREMOV	Fanny PARENT	

Les Doctorant.e.s Membres Pleins

Nolwenn ARMOGATHE (Science Politique)	Safia DAHANI (Science Politique)	(Science Politique)
Lou BACHELIER-DEGRAS (Science Politique)	Sippakorn DAMDEEPRASERT (Droit Public)	Senoussi HASSANA ABDOULAYE (Science Politique)
Azzédine BADIS (Science Politique)	Laurie DINIER (Sociologie)	Électre MAUCHE (Science Politique)
Anouk BATARD (Science Politique)	Louise EDREI	Anaïs MALIÉ (Science Politique)
Hugo BAUTIAS (Science Politique)	Léo FORTAILLIER (Sociologie)	Maialen PAGIUSCO INDART (Science Politique)
Alizé CAVÉ (Science Politique)	Ariane Marie GALY (Science Politique)	Bérengère SAVINEL (Science Politique)
Bérénice CRUNEL (Science Politique)	Maximilien GIDON (Science Politique)	Laure SÈVE (Sociologie)
	Cyriac GOUSSET	

Florence TAGODOE
(Sociologie)
Teele TÖNISMANN
(Science Politique)

Sylvia VISENTIN
(Sociologie)
Nicolas VRIGNAUD
(Science Politique)

Paul-Malo WINSBACK
(Science Politique)
Julien VITORES
(Sociologie)

Les Membres associés

[Consulter la catégorie des membres associés sur le site du LaSSP](#)

FOCUS : Les Chargés d'enseignement ATER 2021-2022

Science Politique

Jonathan CHIBOIS
Olivier DEAU
Léo FORTAILLIER
Denys GORBACH
Louise REBEYROLLE
Sarah TANKE
Amir TAVAKKOLI

Droit Public

Aklesso Jacques AKPE
Hugo AVVENIRE
Alice MAURAS

Statistiques Sciences

Sociales

Renata HOSNEDLOVA

Histoire

Eléonore CHANLAT-
BERNARD
Zoé GRUMBERG
Guillaume LANCEREAU

Les évènements du laboratoire

Les séminaires d'axe de laboratoire

Les différents axes du laboratoire, présentés [ci-dessus](#), organisent fréquemment des événements scientifiques. Pour en savoir plus, vous pouvez contacter les responsables d'axes ou consulter [l'agenda du LaSSP](#).

Le séminaire général

Un séminaire général a été institué en 2013 pour l'accueil de chercheur(e)s extérieurs, en fonction de l'actualité éditoriale en sciences sociales (ainsi, le programme est fixé en Assemblée générale de fin d'année afin de rencontrer l'intérêt du plus grand nombre sur des questions fondamentales des sciences sociales, au-delà des thématiques abritées par les axes).

Deux séances annuelles ont été consacrées à la présentation des travaux des membres du laboratoire ou des nouveaux arrivants dans l'équipe, avec l'ambition de renforcer la connaissance mutuelle de nos recherches respectives et créer les conditions de possibilité de recherches communes (notamment pour le dépôt de projets financés).

Séminaire « Les cuisines du LaSSP »

Les cuisines du LaSSP sont des rencontres régulières entre membres du laboratoire afin d'échanger sur leurs travaux et les doutes qu'ils éprouvent dans leur recherche, mais aussi pour partager des concepts, méthodes d'enquête et d'étude. Ces moments de débat et d'émulation scientifique portés par les jeunes chercheur.e.s rythment la vie de l'équipe d'accueil, renforcée de dynamiques collectives. Ces

dynamiques ont abouti en 2018 au lancement d'une « cuisine au vert », un dernier rendez-vous en juin ou septembre de chaque année universitaire, et hors les murs de l'institution qui allie réflexions de recherche et convivialité en fin d'année universitaire. Cette journée transdisciplinaire est organisée autour de thèmes fédérateurs sur lesquels les membres du laboratoire peuvent se retrouver, en partant de notions théoriques et épistémologiques dans la matinée suivies de leurs mobilisations pratiques dans l'après-midi. Les deux premières éditions ont chacune rassemblé plus d'une vingtaine de chercheuses et chercheurs du LASSP, la première dans le Tarn autour de « l'institutionnalisation » et la deuxième en 2019 à Aussonne par une réflexion sur « l'ordinaire, le quotidien et le commun ». La troisième cuisine au vert a eu lieu le 3 septembre 2020, à Belflou (Aude) et portait sur « Penser l'espace social » ; et la dernière édition, en 2021, avait pour thème « Penser les normes. Terrains et enjeux » ; elle a eu lieu le 3 septembre 2021 au Gîte Brassacou (Ariège).

Partenariats et programmes

Plusieurs membres du LaSSP sont nommés ou élus dans les instances décisionnaires de Sciences Po Toulouse (Conseil d'administration, Conseil scientifiques). Le LASSP entretient des relations étroites avec d'autres instances et programmes ci-dessous présentés.

L'École Doctorale Droit & Science Politique - Université Toulouse Capitole

Pour une thèse en **Science Politique** ou en **Droit**, toutes les formalités administratives et d'inscriptions en thèse se font auprès de [L'École Doctorale Droit et Science Politique de l'Université de Toulouse Capitole](#). L'École Doctorale Droit et Science Politique de l'Université de Toulouse Capitole regroupe tous les juristes quelle que soit leur spécialité : droit privé, droit public, histoire du droit et tous les politistes. L'École Doctorale Droit et Science Politique est placée sous la responsabilité d'un Directeur, assisté par le Conseil de l'École Doctorale et s'articule autour de [8 unités de recherche](#). Sur le site Toulousain, elle constitue [la seule formation doctorale](#) dans ces domaines. Elle compte plus de 130 Enseignants Chercheurs [Habilités à Diriger les Recherches](#) (H.D.R.) et environ [450 étudiants](#).

Son directeur est [Joël Andriantsimbazovina](#)

Son équipe administrative : [Thomas Declercq](#)

Site internet : <http://eddroit.ut-capitole.fr/>

Contacts : eddroit@ut-capitole.fr

Localisation :

Université Toulouse 1 Capitole
Manufacture des Tabacs
École Doctorale Droit et Science Politique
Bâtiment I - 1er étage - 21, allée de Brienne

L'École Doctorale TESC "Temps - Espaces - Sociétés - Cultures" - Université Jean Jaurès

Pour une thèse en **Sociologie**, toutes les formalités administratives et d'inscriptions en thèse se font auprès de [l'École Doctorale TESC \("Temps - Espaces - Sociétés - Cultures"\), ED 327](#). L'ED TESC fait partie de l'École des Docteurs qui est le Collège doctoral de l'Université Fédérale Toulouse - Midi Pyrénées. L'ED TESC regroupe 11 laboratoires dont les thématiques de recherche renvoient toutes aux sciences humaines et sociales. La fonction de l'ED est d'assurer aux doctorants une formation à la recherche par la recherche et de les aider à valoriser leur thèse en vue de leur insertion professionnelle. La cohérence de l'ED TESC s'appuie sur les transversalités développées entre les équipes d'accueil qui la composent en étroite collaboration avec le Pôle Ville de l'Université Toulouse 2 et les axes "Patrimoine" et "Territoires" de la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse.

L'ED TESC privilégie quatre thématiques scientifiques fondamentales :

Espaces et territoires
Dynamiques des organisations humaines
Productions de savoirs
Archéologie de la préhistoire à l'âge industriel

Sa directrice est [Martine Joly](#)

Son équipe administrative : [Catherine Bernou](#) (gestion scolarité École doctorale TESC) et [Myriam Guiraud](#) (gestion des formations)

Site internet : <https://tesc.univ-tlse2.fr/>

Contacts : edtesc@univ-tlse2.fr

Localisation :

Université Toulouse 2 - Jean Jaurès
École Doctorale TESC
Maison de la Recherche
5 allées Antonio Machado
31058 TOULOUSE CEDEX 9

Lien avec les laboratoires d'Excellence – LabEx et autres initiatives

L'action "**Laboratoires d'excellence**" (LabEx) est un des dispositifs des Investissements d'Avenir mis en œuvre par le gouvernement en 2010, visant [trois objectifs](#) :

- Faire émerger des laboratoires d'excellence, dans tous les territoires et dans toutes les disciplines, y compris dans les filières SHS.
- Encourager les meilleurs laboratoires français à renforcer leur potentiel scientifique en recrutant des chercheurs et en investissant dans des équipements innovants.
- Favoriser l'émergence de projets scientifiques ambitieux et visibles à l'échelle internationale, portés par des laboratoires ou des groupements de laboratoires.

Dans l'académie de Toulouse, 3 candidatures ont été labellisées lors de la 1^{ère} vague d'appel à projets en 2011 (TULIP, NEXT, IAST) et 4 autres ont été labellisées lors de la 2^e vague en 2012 (SMS, TOUCAN, CIMI, IAM-TSE).

- [LabEx TULIP](#) "Vers une théorie unifiée des interactions biotiques : rôle des perturbations environnementales"
- [LabEx NEXT](#) "Nano Mesures Extrêmes Théorie"
- [LabEx IAST](#) "Institute for Advanced Study in Toulouse"
- [LabEx SMS](#) "Structuration des Mondes Sociaux"
- [LabEx TOUCAN](#) "Toulouse Cancer"
- [LabEx CIMI](#) "Centre International de Mathématiques et d'Informatique de Toulouse"
- [LabEx IAM-TSE](#) "Incitations, Acteurs et Marchés - Toulouse School of Economics"

Le LaSSP est membre du LabEx SMS dont l'objectif est de développer une conception renouvelée des formes de structuration des mondes sociaux en renforçant la convergence déjà largement amorcée depuis plusieurs années d'une grande partie des équipes et chercheurs de sciences humaines et sociales du site de Toulouse. Les chercheurs impliqués ont en commun des acquis concernant l'étude des réseaux de relations interpersonnelles ou inter-organisationnelles, mais aussi sur les formes de régulation, c'est-à-dire les processus de production de conventions, règles, normes et standards qui structurent les organisations et les politiques publiques, sur les dispositifs matériels qui interviennent dans les interactions sociales, et sur les territoires, considérés comme des structures socio-spatiales cristallisant de façon toujours spécifique des réseaux, des dispositifs et des régulations.

Plus d'info : <https://sms.univ-tlse2.fr/accueil-sms/le-labex-sms>

[IAST -Institute of Advanced Studies in Toulouse](#)

Le LASSP est également présent dans les instances de structures fédératives locales, comme la MSHS-Toulouse, l'IFERISS (Institut fédératif d'études et de recherches interdisciplinaires santé société, FR 4142) ou la Structure fédératrice de recherche (SFR) de l'ESPE (dépôt du projet PIA3).

[L'Université Fédérale de Toulouse](#)

L'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées rassemble 31 établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'académie de Toulouse : 4 universités, 1 institut national universitaire, 18 écoles d'ingénieurs ou écoles spécialisées, 1 centre hospitalier universitaire et 7 organismes de recherche. 15 écoles doctorales de renom : regroupées au sein de l'École des Docteurs permettant aux doctorants de bénéficier de formations de qualité et d'ateliers en faveur de l'insertion professionnelle.

Aux côtés de ses membres, son ambition est d'œuvrer au rayonnement du site universitaire dans son ensemble afin d'inscrire celui-ci au meilleur niveau international aux plans académique et scientifique et en favorisant les conditions d'accueil et de vie des étudiants ou chercheurs français et étrangers qui y sont rattachés. L'Université Fédérale focalise ses compétences sur des missions transversales couvrant tous les domaines de la vie universitaire : formation, relations internationales, recherche et doctorat, valorisation, vie étudiante, développement durable, coopération documentaire, diffusion de la culture des sciences et des techniques, informatique et immobilier.

Elle a 5 grands domaines d'études : Arts, Lettres et Langues | Sciences Humaines et Sociales | Droit, économie, gestion | Sciences, Technologie, Santé | Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Tous les niveaux de la formation post-bac : licence, master, doctorat – LMD. Un accès immédiat à toute l'offre de formation du site : +1000 formations répertoriées. Une mobilité à l'internationale facilitée - Mouv'box : 626 bourses attribuées aux étudiants et aux doctorants du site en 2017.

Un accompagnement à l'installation des étudiants et des chercheurs français ou internationaux : les packs Toul'Box, pour s'installer facilement à Toulouse et l'Accueil - Welcome Desk, un espace dédié aux étudiants et chercheurs à Toulouse et en Région pour effectuer toutes ses démarches en un seul lieu (CAF, CROUS, Préfecture, Rectorat...).

Elle rassemble une recherche transdisciplinaire : s'appuyant sur 143 laboratoires dont le LASSP.

Comment signer ses articles ?

Prénom Nom, Nom ou Acronyme de l'unité de recherche Université de Toulouse, Sciences Po Toulouse, Toulouse, France

Il est fortement recommandé de saisir les références de vos dernières publications dans [HAL - Archives ouvertes et de les rattacher à la page du laboratoire.](#)

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES / PREVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Sciences Po Toulouse s'est récemment doté d'un *Comité de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations*, sous la direction de sa chargée de mission, Christine Mennesson. Dans ce cadre, un groupe de travail *Lutte contre les VSS et les faits discriminatoires*, dont font partie plusieurs membres titulaires du LaSSP (Stéphanie Burgaud, Valérie Larrosa, Christine Mennesson, Simon Tordjman), se réunit plusieurs fois par an.

Suivant le plan de prévention des VSS et des faits discriminatoires adopté par le Conseil d'Administration (CA), l'établissement a également renouvelé sa *Cellule d'écoute et d'alerte sur les violences sexuelles et les propos discriminatoires*.

Les risques psycho-sociaux relèvent du *CHSCT* (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) de l'établissement où le LaSSP est représenté par Stéphanie Burgaud, pour les enseignant.e.s, et Sophie Régnier, pour le personnel administratif.

Cellule d'écoute et d'alerte sur les violences sexuelles et les propos discriminatoires

Elle peut être saisie par les personnes victimes comme les témoins de tels faits, via un formulaire en ligne, accessible [ici](#) sur la page d'accueil de l'IEP, par un contact mail (ecoute-violences@sciencespo-toulouse.fr) ou téléphonique (05 61 11 18 61).

Suivant votre choix, votre anonymat peut être préservé.

A moyen terme, une cellule mutualisée au niveau de l'Université de Toulouse est envisagée, notamment pour faciliter le signalement de faits concernant le personnel de l'IEP (administratif, enseignant, etc.).

Tous ces dispositifs sont ouverts aux jeunes chercheuses et chercheurs du laboratoire qui peuvent aussi se tourner vers les enseignant.e.s-chercheur.e.s déjà formé.e.s sur ces questions (Stéphanie Burgaud, Célia Keren, Valérie Larrosa, Christine Mennesson).

Stages d'auto-défense féministes : prévention des violences sexistes

En plus de penser réparation des victimes, il s'agit de s'outiller en matière de prévention. Des techniques verbales, psychologiques et physiques pour faire face aux violences sexistes sont transmises lors de **stages d'auto-défense pour femmes** régulièrement organisés par les associations suivantes⁷ :

⁷ N'hésitez pas à contacter les associations mentionnées ici pour connaître celles situées dans d'autres villes (une liste est disponible [ici](#), sans garantie de mise à jour)

- [Faire face](#), à Toulouse : 07 62 62 70 80

A noter : *Faire face* propose aussi des formations professionnelles qui incluent des modules mixtes en plus de ceux réservés aux femmes.

- Association d'Autodéfense et de Ressources pour le Choix et l'Autonomie des Femmes :
 - à Marseille (stages.riposte.13@gmail.com ou tel/SMS : 07 66 32 47 66) ;
 - en Ile de France : arca-f@riseup.net ou tel/SMS : 07 85 99 74 60

Une riche page de **ressources d'auto-défense féministe** se trouve [ici](#).

Lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur : le CLASCHEs

« Le CLASCHEs, Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, est une association féministe de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. Né d'un collectif créé à l'initiative de doctorant·e·s en sciences sociales en 2002, il est devenu une association loi 1901 en février 2003.

Le rôle du CLASCHEs est de lever le silence sur la question du harcèlement sexuel, de sensibiliser, de diffuser des informations juridiques, et enfin d'œuvrer à la réforme des institutions universitaires et de recherche. S'il ne peut pas fournir une aide psychologique ni un accompagnement juridique aux victimes, il donne l'information aux victimes et les oriente vers les structures capables de les accompagner au mieux⁸».

Pour contacter le [CLASCHEs](#), il faut écrire à clasches@gmail.com, ou remplir ce [formulaire](#).

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est une instance de concertation chargée de contribuer à la **protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail**.

Il a pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail de tous les agents, titulaires ou non, et de veiller à la mise en œuvre, par les chefs de service, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail, applicables à la fonction publique.

À ce titre, il est notamment consulté sur tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail. Il participe également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels, par le biais, notamment de la visite régulière des sites relevant de sa compétence et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle.

Le CHSCT se réunit **3 fois par an au minimum**. Le calendrier prévisionnel de ses réunions est consultable sur [l'Intranet du site Sciences po Toulouse](#), à la Rubrique Vie Institutionnelle.

⁸ <http://clasches.fr/le-clasches/>

Le CHSCT peut également se réunir à la demande d'une partie des représentant.e.s du personnel. Ses réunions ne sont pas publiques.

Le CHSCT est composé en formation restreinte, des Représentant.e.s de l'Administration (Directeur de l'IEP et DRH), du Conseiller de prévention (Chef de Service Logistique M. Hritane), de Représentant.e.s des personnels administratifs et enseignant.e.s-chercheur.e.s (1 titulaire et 1 suppléant.e) auxquels s'ajoutent les Représentant.e.s des usagers, désigné.e.s parmi les élu.e.s étudiant.e.s au Conseil d'administration, pour ses réunions en formation élargie.

En outre, le **médecin de prévention**, l'**inspecteur santé et sécurité au travail**, l'**assistant et/ou conseiller de prévention** sont associés aux réunions pour y apporter leur expertise, sans voix délibérative.

Le **mandat** des membres du CHSCT est **de 2 ans** renouvelable. Le prochain renouvellement doit avoir lieu en septembre 2022.

Pour contacter les représentant.e.s CHSCT des personnels : chsct@sciencespo-toulouse.fr.

Composition du CHSCT (Arrêté du 14 septembre 2020)

- Représentants de l'Administration :
 - Le Directeur de l'IEP de Toulouse
 - M. Patrick SARDA Chef du service des Ressources Humaines
- Conseiller de prévention :
 - M. Mourad HRITANE Chef du service logistique
- Invité permanent au titre de l'Administration (secrétariat) :
 - M. Sébastien KANDEL Directeur Général des Services
- Représentants des personnels :

Titulaires :	Suppléants :
- Mme Annelise LACAN	- M. Didier SERENQUE
- M. Patrick PIERA	- Mme Naïma EL MOUDAD (secrétaire)
- Mme Sophie REGNIER	- Mme Nadia EL GHARBI
- M. Adrien PENERANDA	- Mme Stéphanie BURGAUD
- Représentants des usagers : (CHSCT en formation élargie)

Désignation parmi les élus étudiants au Conseil d'administration

Titulaires :

- M. Eloïc DIMIER
- M. Augustin THIBEAULT

- Mme Anastasiia PASTALOVSKA

Enfin, le CHSCT travaille en lien étroit avec le **Comité Technique d'Établissement (CT) compétent en matière d'organisation et de fonctionnement des services**, de questions d'égalité professionnelle, parité et lutte contre les discriminations, d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

Textes réglementaires fondamentaux : Article L230-2 Code du Travail - Article L 2281-1 et L 2281-4 Code du Travail.

Focus

Le Registre de sécurité au Travail (accessible à tout usager)

Dans les établissements recevant des travailleurs (ERT), le responsable **sécurité**, le responsable d'établissement ou le chef d'entreprise doivent tenir et mettre à jour un **registre de sécurité** dans le cadre de leur obligation de **sécurité** et d'accessibilité.

Le **registre unique de sécurité** permet de rassembler l'ensemble des documents de vérification et de contrôle en matière d'hygiène et de **sécurité** imposé par la loi dans un seul document pour faciliter leur conservation et leur consultation.

Localisation des registres de sécurité au Travail :

Manufacture des Tabacs : bureau du Pôle Accueil Etudiant - PAE (accueil général) RDC Bâtiment D

Le Registre Danger grave et imminent (accès réservé aux seuls représentants du CHSCT)

La procédure et le droit d'alerte pour **DGI** – Danger Grave et Imminent – permet aux représentants au **CHSCT** de signaler à l'employeur une situation de danger qu'ils ont pu constater dans le cadre de leur mandat ou **qui** leur a été signalée par un salarié.

La déclaration de signalement du DGI par les représentants du CHSCT s'effectue sur ce registre spécial. En cas de désaccord avec l'employeur, un CHSCT extraordinaire doit être réuni dans les 24 heures qui suivent la déclaration de signalement sur le registre spécial des dangers graves et imminents.

Localisation du registre DGI :

Bureau du Directeur Général des Services de l'IEP – **Manufacture des Tabacs** Bâtiment A dernier étage

Évacuation et liste des sauveteurs secouristes du travail

- [Guides et Serres file de l'IEP](#)
- [Guide technique SST](#)

Urgence médicale

- [Procédure d'urgence médicale](#)

Localisation des défibrillateurs Cardiaques

- **Bâtiment Sciences Po** Manufacture des Tabacs : RDC Bât A/E Hall d'accueil
- **A Toulouse** : [Carte de localisation centre-ville](#)

Déontologie scientifique

L'éthique, la déontologie et l'intégrité scientifique sont au cœur des préoccupations du LaSSP. Le respect de ces valeurs s'impose à chacun.e des enseignant.e.s-chercheur.e.s, pour chacune de leurs productions scientifiques.

Sciences-Po Toulouse a nommé **une référente déontologue**, interlocutrice des agents pour toutes les questions relatives aux règles déontologiques propres à l'établissement.

La référente déontologue est compétente pour toutes les questions relatives au respect des obligations et principes déontologiques des fonctionnaires et pour la prévention des conflits d'intérêts. La référente déontologue est directement joignable par mail à l'adresse suivante : referent.deontologue@sciencespo-toulouse.fr

LES RESSOURCES

Les ressources bibliographiques

Le réseau des bibliothèques de l'Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées

Votre inscription dans n'importe quel établissement de l'Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées vous permet d'accéder à [toutes les bibliothèques du réseau](#). Le moteur de recherche **Archipel** donne accès à l'ensemble des ressources disponibles électroniques et imprimées. L'emprunt est gratuit pour les étudiants, enseignants et personnels des Universités de Toulouse ainsi que pour les demandeurs d'emploi. Les règles d'emprunt varient cependant selon les bibliothèques :

- La [bibliothèque de l'IEP](#) permet d'emprunter 5 ouvrages sur 56 jours (que l'on soit doctorant.e et/ou ATER).
- La [bibliothèque de la fac](#) de l'Arsenal contient notamment la collection de science politique et de droit jusqu'au doctorat. La BU de la Manufacture des Tabacs détient les collections de droit de l'UE, des collections juridiques spécialisées et une collection de science politique sur l'UE. A noter que la BU de l'Arsenal est ouverte jusqu'à 22h en semaine, et 20h le samedi. On peut y emprunter 12 documents (dont 2 codes max.) par bibliothèque, pour 8 semaines.

Pour bénéficier d'une assistance dans la recherche doctorale, il est possible de prendre RDV avec des bibliothécaires : bu-theses@ut-capitole.fr

Bon à savoir : un service de navette permet de rendre un document emprunté dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Par exemple un livre emprunté à la bibliothèque de l'UT2J peut être rendu à celle de Sciences Po Toulouse.

Si vous n'êtes pas inscrit.e.s dans une université rattachée à l'Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées, il est possible de vous inscrire en tant que "[lecteur extérieur](#)" (avec des tarifs préférentiels pour les étudiants). Vous aurez alors accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau universitaire toulousain, sans pouvoir cependant consulter les ressources électroniques à distance.

La bibliothèque municipale de Toulouse

On peut y emprunter 16 livres, BD, revues, CD, partitions, vinyles, films (DVD / Blu-ray) pour 3 semaines.

17 euros par an en plein tarif et 8 euros pour les 18-27 ans.

La bibliothèque du Périgord, à quelques mètres de la rue du Taur, est un lieu de travail calme. Elle a en charge des collections historiques du patrimoine de la ville.

Retrouvez ici le catalogue de la Bibliothèque municipale

Les plateformes en ligne

Les plateformes Persée (gratuite) et Cairn (accessible via les ressources électroniques de la BU de UT1) donnent accès aux principales revues de SHS françaises.

D'excellentes revues sont accessibles sur la plateforme québécoise [Erudit](#).

Alors que les abonnements aux plateformes de revues scientifiques sont de plus en plus onéreux pour les bibliothèques, posant un réel problème d'accès aux publications et interrogeant les principes mêmes d'un service public de la recherche, un nombre croissant de revues scientifiques font le choix de l'open édition, notamment dans la très riche rubrique "Journal" de la plateforme [OpenEdition](#) (cf. ci-dessous).

OpenEdition est un portail de ressources électroniques spécialisé en sciences humaines et sociales. Vous pouvez ainsi accéder à des publications scientifiques, livres, revues, des carnets de recherches dont l'objet est de diffuser les investigations en cours de différentes structures de recherche et notamment des appels à contribution. Plus spécifiquement, dans la rubrique "Événements" sont également publiés les différents appels à contributions et ce, sans aucune limitation géographique. Autrement dit, vous pouvez proposer vos communications pour la tenue de différents colloques, qui pourront se dérouler en France, en Afrique, au Canada, au Portugal...

Gallica est la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France et de ses partenaires. En libre accès depuis 1997, elle regroupe plus de 6 millions de documents (des livres au format Epub, des journaux, des revues, des images, des enregistrements sonores, des cartes, des manuscrits et des vidéos).

Les bibliothèques parallèles

Dans la lutte pour l'accessibilité des publications scientifiques, signalons qu'il est bien sûr répréhensible de recourir aux sites de téléchargements illégaux d'articles (science hub, dit **sci-hub**) et d'ouvrages (library genesis, dit **lib-gen**). Ces sites sont d'ailleurs bloqués par les fournisseurs d'accès à internet français, si bien que les plus obstiné.e.s des fraudeurs passent par Tor, un VPN, ou par les nombreux mirrors et proxy de ces sites pour y accéder (paraît-il...).

Z-Library constitue une bibliothèque "parallèle" dans la mesure où vous pouvez avoir accès à des ressources documentaires généralement payantes, telles que des manuels ou encore des articles publiés dans des revues payantes. Cette bibliothèque numérique gratuite vous permet de télécharger une dizaine de documents (livres-articles) par jours. Certains travaux sont scannés, d'autres publiés directement selon le format numérique. Concernant les ouvrages, les dernières éditions sont rarement publiées sur le site, c'est la raison pour laquelle ce site constitue une ressource complémentaire mais se révèle insuffisante pour une bibliographie actualisée.

Le groupe Facebook [Bibliothèque solidaire du confinement](#) a été créé en mars 2020 pour permettre à ses membres d'échanger des versions électroniques d'ouvrages qui étaient alors inaccessibles du fait de la fermeture des bibliothèques. Celles-ci sont désormais ouverte, mais, fort de ses dizaines de milliers de membres, ce groupe est un outil précieux pour obtenir des ouvrages rares et difficilement accessibles.

[Sudoc](#) (pour Système Universitaire de Documentation) est un agrégateur des catalogues des BU françaises. Il comprend plus de 13 millions de notices bibliographiques. C'est un outil utile pour localiser des ouvrages qui ne sont pas présents sur le site de Toulouse (et demander un prêt entre bibliothèques), ou pour vérifier une information bibliographique.

L'envoi de spécimens par les éditeurs

Certains éditeurs de manuels ont pour politique d'offrir ou de vendre à coûts réduits un exemplaire de certains de leurs ouvrages aux enseignant.e.s du supérieur dans l'espoir que ceux-ci seront des prescripteurs d'achat. Ces **spécimens** sont une bonne façon pour de jeunes enseignant.e.s de se constituer une bibliothèque. Pour dénicher ces offres, il faut consulter l'espace "enseignant" des sites internet des éditeurs académiques (Armand Collin, De Boeck, etc.). Pour plus d'information, voir [ce blog](#).

Les sites d'achat de livres d'occasion

Abebooks est un site internet spécialisé dans la vente de livres anciens, rares et de collection. Vous pouvez ainsi acquérir des ouvrages d'occasion à des prix très attractifs, tous domaines confondus, littérature, sciences politiques, juridiques, sociales...

RecycLivre constitue également une plateforme en ligne vous permettant de vendre ou d'obtenir des ouvrages d'occasion à bas prix.

Feu le serveur du LaSSP

Les vestiges d'un ancien serveur du LaSSP qui contenait de nombreux livres et articles scannés ont été sauvés par quelques doctorants. Ils sont accessibles depuis des clés USB à demander à la gestionnaire du laboratoire Sophie REGNIER

Les ressources professionnelles

Les **mailing listes professionnelles** de [l'Association Nationale des Candidat-es aux Métiers de la Science Politique \(ANCMSP\)](#) et de [l'Association des Sociologues Enseignants du Supérieur \(ASES\)](#) diffusent de nombreuses informations relatives aux SHS (pas seulement sûr la science politique ou la sociologie) : événements scientifiques, appels à communication (AAC), postes, informations militantes, etc. L'inscription, ouverte aux doctorants, se fait depuis leur sites internet respectifs. Attention, votre boîte mail peut vite être submergée.

Calenda est un calendrier des colloques et appels à communication, lié au site OpenEdition. Il est utile pour suivre l'actualité de la recherche, mais aussi pour faire connaître vos propres AAC. Reposant sur des URL pérennes, il permet que les annonces publiées soient conservées et restent accessibles à la [même adresse](#).

[Thèses.fr](#) constitue un moteur de recherche des thèses de doctorat françaises à travers lequel vous trouverez toutes les thèses en cours de préparation et toutes les thèses soutenues en France, quel que soit le support matériel de la thèse (document papier, numérique, édition commerciale). La consultation de ce site est primordiale puisqu'elle permet de prendre connaissance de l'ensemble des travaux doctoraux réalisés en France à partir d'une recherche par thème, directeur de thèse ou auteur de la thèse. Il convient de consulter régulièrement ce site de manière à ne pas manquer des travaux pouvant s'avérer nécessaires au traitement de votre sujet.

[Researchgate](#) constitue une plateforme en ligne vous permettant d'avoir accès à de nombreux travaux scientifiques par-delà les frontières françaises. Vous pourrez ainsi consulter des articles réalisés par des chercheurs de différentes nationalités, écrits en langue étrangère. Certains articles sont

directement téléchargeables, d'autres nécessitent, pour y avoir accès, d'envoyer une demande à l'auteur. Pour ce faire, il convient de s'inscrire sur le site et de créer son profil. L'inscription est gratuite, et vous donne la possibilité de diffuser également vos propres recherches sur le site.

[Academia](#) constitue également une plateforme scientifique gratuite à travers laquelle vous trouverez un grand nombre de travaux non circonscrits aux auteurs français. Certains chercheurs y publient l'ensemble de leurs travaux que vous pouvez télécharger directement. Si vous procédez à votre inscription sur Academia, vous pourrez également diffuser vos recherches et bénéficier d'un des plus grands atouts de ce site : recevoir directement dans votre boîte mail les articles qui vous intéressent, en ciblant notamment, au moment de la constitution de votre profil vos centres d'intérêts scientifiques. Par ailleurs, dès que vous réaliserez une recherche par thème ou par auteur, vous recevrez par la suite les actualités portant sur l'objet recherché et l'auteur concerné.

À la différence des deux autres sites, [Scribd](#) est un site payant. Il propose les mêmes fonctionnalités, cependant certains articles, absents des deux autres plateformes, peuvent s'y trouver. Après inscription, vous disposerez d'un téléchargement illimité pendant 30 jours, et vous devrez ensuite payer 9,99€ par mois. L'inscription peut s'avérer intéressante dans le cas où vous rencontrez des difficultés à accéder à certains travaux - notamment en raison de la zone géographique étudiée - puisque la documentation diffusée sur Scribd est assez copieuse.

Les ressources militantes

Concernant les actualités liées aux mobilisations au sein de l'Université française, il existe plusieurs sites internet qui constituent des ressources militantes riches. On peut citer :

- Le site [Université Ouverte](#) qui diffuse de nombreuses informations quant aux réformes de l'Université et aux différentes mobilisations et met à disposition une riche "boîte à outils". Université Ouverte possède également une page Facebook, un compte Twitter, des canaux Telegram, une chaîne YouTube et une liste de diffusion de mails.
- Le site [RogueESR](#) qui rassemble "celles et ceux qui les font vivre au quotidien, et qui souhaitent défendre un véritable service public, ouvert à toutes et tous" et qui est également présent sur Twitter.
- La [page Facebook](#) du **collectif PAPERA** (Pour l'Abolition de la Précarité dans l'Enseignement supérieur, la Recherche et Ailleurs), particulièrement "concerné par la précarisation des doctorants, des post-docs, des ATER, des vacataires, des PRAG/PRCE et des ITA/BIATOSS en CDD".
- Le [site de l'ANCMSP](#) et sa liste de diffusion sont, depuis 1995, des lieux centraux d'information et de débats sur les enjeux de la discipline, des politiques d'ESR, les recrutements, etc.

COMMUNIQUER ET PUBLIER

Communiquer

Communiquer dans des journées d'études, des séminaires, des colloques ou des congrès est le meilleur moyen d'intégrer des réseaux de recherche et d'étoffer ses réseaux professionnels. La mention de participations régulières à des manifestations scientifiques dans un CV universitaire est d'ailleurs un élément auquel les évaluateurs (rapporteurs du CNU, comités de sélection, etc.) accordent une attention particulière afin d'apprécier l'insertion des jeunes chercheur.ses dans la discipline. Bien souvent, la présentation d'une communication dans une journée d'étude ou une section thématique d'un congrès professionnel représente un premier pas vers une publication, puisque les organisateurs de manifestations scientifiques cherchent régulièrement à publier un dossier de revue, des actes de colloque ou un ouvrage collectif à partir des travaux présentés oralement. C'est dire l'importance des communications dans une trajectoire doctorale et dans l'optique d'un recrutement.

Où communiquer ?

Les séminaires de laboratoire et d'équipes de recherche

Ils sont un premier espace dans lequel il est possible de communiquer sur ses travaux en cours de réalisation. Il s'agit alors soit de présenter des hypothèses de recherche, de premiers résultats, des difficultés de terrain ou les conclusions d'une enquête dans un cadre souvent moins formel et plus convivial que dans d'autres manifestations scientifiques. Il est fondamental de faire lire ses travaux par d'autres doctorant.e.s et par des collègues en poste afin de profiter de leurs conseils et critiques pour améliorer ses travaux.

Au LaSSP, [les Cuisines](#) sont particulièrement recommandées pour une première présentation de ses travaux ou pour discuter un texte en cours de rédaction.

Les colloques et journées d'étude thématiques

Ces évènements organisés par des collègues ou des équipes de recherche sont un autre espace à privilégier. Des appels à communication sont régulièrement publiés sur [les listes de diffusion](#) (l'ANCMSP pour les politistes, l'ASES pour les sociologues) et portails en ligne (Calenda pour toutes les sciences humaines et sociales, le Portail universitaire du droit, la Société française pour le droit international, pour les juristes). Il convient d'y répondre en envoyant une proposition de communication individuelle, qui se présente comme un résumé de ce que vous proposez de développer dans votre communication orale (hypothèses, contribution au débat scientifique proposé par l'appel à communication, démarche, méthodologie, terrain et matériaux, esquisse de résultats). Elle peut s'étendre sur une page ou deux, selon les consignes données par les organisateurs. Les colloques et journées d'études étant organisés autour d'une thématique spécifique, elles permettent d'échanger avec des chercheurs proches de vos objets ou questions de recherche.

Les congrès nationaux et évènements internationaux

Si dans beaucoup de disciplines, comme le Droit, les colloques thématiques constituent la principale forme de discussion, les sociologues et politistes s'intéresseront également aux congrès organisés tous

les deux ans par certaines associations professionnelles (AFSP pour la science politique, AFS pour la sociologie, etc.), tant la participation à ces « grand messes disciplinaires » a valeur de révélateur de l'insertion dans les milieux universitaires. Ces congrès sont organisés autour de plusieurs dizaines de sections ou réseaux thématiques, représentant différentes branches de la discipline, qui lancent des appels à communications assez larges et tout à fait ouverts aux jeunes chercheurs et chercheuses. La démarche à suivre est alors la même que pour les journées d'étude : un appel à communication est diffusé pour chaque section sur les sites Internet des associations et sur les listes de diffusions, auquel il convient de répondre en proposant une contribution. Notez qu'il est tout à fait possible de participer à plusieurs sections thématiques d'un même congrès (il convient alors de prévenir les organisateurs de chaque section thématique, afin qu'ils puissent planifier les interventions de façon à ce que vous puissiez présenter l'ensemble de vos communications).

Prêtez également attention aux manifestations scientifiques internationales, tant l'internationalisation des profils des jeunes chercheur.ses est valorisée de façon croissante lors des évaluations et recrutements. Pour la science politique, les congrès et sessions organisés par l'ECPR (European Consortium for Political Research) ou l'IPSA (International Political Science Association) sont certainement à privilégier, tout comme ceux proposés par l'ISA (International Sociological Association), pour la sociologie. Les congrès d'associations francophones peuvent aussi être envisagés (Association belge de science politique, Société québécoise de science politique, Association internationale des sociologues de langue française, etc.). L'intérêt de l'internationalisation en droit est fonction de son champ de recherche (droit de l'Union, droit international...) : même si l'approche comparatiste est valorisée, il n'est donc pas toujours impérieux de participer à des événements internationaux. Communiquer dans un colloque national organisé par une grande université française est donc tout à fait valorisé si l'on travaille sur une question de droit interne.

Conseils pratiques

Diversifier les lieux de ses interventions

S'il convient – à l'évidence – de centrer ses communications et ses interventions dans la discipline au sein de laquelle s'inscrit la thèse, il peut être intéressant – dans la mesure du possible – de présenter ses recherches et ses travaux dans d'autres espaces disciplinaires. Ainsi, faire une thèse de science politique n'interdit pas de communiquer chez les sociologues, les historiens ou les juristes, afin de bénéficier d'un autre éclairage disciplinaire sur ses travaux. Dans un monde universitaire où l'interdisciplinarité est particulièrement valorisée, un CV qui montre une certaine capacité à sortir de sa « zone disciplinaire de confort » est un réel atout pour un recrutement futur. Pratiquer une forme d'interdisciplinarité peut aussi (même si le contenu de la thèse demeure bien évidemment central) constituer une justification supplémentaire à une [demande de qualification](#) dans d'autres sections du CNU que celle de l'inscription de la thèse.

Faire financer ses déplacements pour communiquer

La politique du laboratoire consiste à encourager la participation à des événements scientifiques. Il est donc tout à fait possible de bénéficier d'un soutien financier afin de prendre en charge votre transport et votre hébergement. Pour ce faire, une [demande de financement](#) doit être adressée au conseil de laboratoire dans un délai raisonnable, sur la base de devis demandés aux prestataires ayant obtenu le marché concerné (à voir avec Anne Marie Beyssen).

Organiser un évènement ?

Si la participation comme communiquant-e dans les colloques, séminaires, journées d'études, congrès nationaux et internationaux est très importante, il est aussi possible – plutôt en fin de thèse dans la mesure où il s'agit d'un travail souvent chronophage – de monter avec un, une ou des collègues (jeunes chercheur-ses ou chercheur-ses plus confirmé-es) des colloques, journées d'études, panels et sections thématiques (pour les congrès) qui permettent de mettre en exergue la capacité à organiser, développer et valoriser un projet scientifique. Avoir organisé une journée d'études ou un panel dans un congrès constitue – là aussi – un plus indéniable dans un cv.

Publier

La publication d'articles, de contributions et d'ouvrages est une activité régulière de tout.e chercheur.se et doit se faire dans le respect le plus scrupuleux de l'éthique de la recherche, de l'intégrité scientifique, et des principes déontologiques. Lorsqu'elle est bien pensée pendant le doctorat, c'est une activité qui peut soutenir la rédaction de la thèse car elle permet d'aboutir la réflexion sur certains chapitres (qui peuvent être convertis en articles – ou inversement – et ainsi bénéficier des critiques et conseils des évaluateurs de la revue visée). Les publications sont désormais incontournables pour les jeunes chercheurs et chercheuses puisqu'elles sont un prérequis de plus en plus nécessaire à la qualification et au recrutement sur des postes titulaires ([lien hypertexte vers la partie 10/l'Après thèse](#)) et un réel atout pour candidater sur les postes d'ATER.

Publier : quand, quoi et comment ?

Ne pas se précipiter

Ceci étant, rien ne sert de stresser dès le début de thèse. S'il est évidemment possible de soumettre un article ou une contribution à partir du mémoire de master, ne pas le faire n'est absolument pas un obstacle à votre recrutement futur. Par ailleurs, il vaut peut-être mieux ne pas se précipiter et prendre le temps d'obtenir des résultats solides (ce qui peut prendre quelques années) avant de publier vos travaux, plutôt que de regretter d'avoir publié des résultats qui ne rendent pas justice à ce que votre recherche aura permis de dévoiler par la suite. Il peut alors être judicieux de commencer par soumettre une ou plusieurs notes de lecture ou comptes rendus d'ouvrage à une revue. Si les formats et la périodicité peuvent varier d'une revue à l'autre, chacune d'entre elles comporte une partie dédiée à la recension et à la discussion d'ouvrages récemment publiés ; n'hésitez donc pas à vous signaler auprès du comité éditorial en indiquant votre disponibilité à recenser des ouvrages (ainsi que vos thèmes d'expertise) et/ou en proposant des comptes rendus ou lectures critiques (visant à la discussion croisée de deux ou trois ouvrages récemment publiés).

La publication, un processus long

Pour la soumission d'un article (article de fond, commentaire de jurisprudence en Droit) ou d'une contribution à un ouvrage, Il existe trois possibilités : répondre à un appel à contribution (diffusé notamment sur les listes professionnelles), poursuivre le travail engagé dans le cadre d'une équipe déjà constituée (lors d'une journée d'étude par exemple) ou déposer un texte de façon spontanée (afin, cette fois, d'être publié dans la rubrique *Varia* d'une revue). Dans ce dernier cas, Il convient d'envoyer un article finalisé et non un simple résumé. Votre texte est ensuite lu par les coordinateurs de l'ouvrage ou du numéro et, pour les revues, confié à des évaluateurs anonymes. Quelques semaines

à quelques mois après la soumission de votre texte, vous recevez une appréciation écrite qui mentionne s'il est refusé, accepté ou soumis à l'examen d'une deuxième version prenant en compte une liste de demandes de modification. Il est fréquent de devoir ainsi retravailler et soumettre plusieurs versions d'un même texte. Bien que très variables selon les revues et éditeurs, les délais de publication peuvent donc s'étendre sur de nombreux mois.

Bien calibrer son « papier »

Afin de maximiser les chances de voir son texte accepté, il doit être ajusté sur le fond et dans la forme au projet de publication dans son ensemble. Outre l'adéquation avec les thématiques du numéro ou de l'ouvrage, il faut prêter attention aux orientations théoriques du projet (outre la lecture d'articles déjà publiés dans la revue ou la collection visée, un coup d'œil à la composition du comité de rédaction peut fournir de précieux indices). De manière générale, il est utile de bien cerner tous les types de parti-pris de la publication (la place accordée à la méthodologie, aux matériaux d'enquête, le souci de pluridisciplinarité, ou encore le public visé, parfois à cheval entre monde universitaire et certains espaces professionnels). Enfin, sur le plan plus formel, il faut respecter les « consignes aux auteurs » (nombre de signes, typographie, format de la bibliographie etc.) mentionnées sur les pages des revues (sur le site de leurs éditeurs ou sur CAIRN). Vous y trouverez aussi les adresses et procédures de soumission pour vos textes.

Quelques conseils pratiques

Avoir le sens des priorités

D'une manière générale, il faut privilégier la qualité à la quantité (deux ou trois bons articles dans des revues considérées comme centrales valent mieux qu'un nombre plus important d'articles de vulgarisation) et viser des revues à comité de lecture plutôt que d'autres. En science politique comme en droit, vous entendrez souvent qu'il est plus stratégique de publier un article dans une revue scientifique à comité de lecture qu'une contribution dans un ouvrage collectif (suite à la participation à une journée d'étude par exemple). Si ce n'est pas totalement faux (certains évaluateurs ont en tête cette hiérarchie officielle), ne vous privez pas d'une contribution dans un ouvrage stimulant qui vous permettra de nouer des liens forts avec l'équipe de recherche réunie autour de l'ouvrage. En droit, donner la priorité à un article de fond par rapport à une note de jurisprudence peut également s'avérer pertinent ; de même, si la capacité à publier au-delà de son strict champ de recherche est valorisée, il va de soi que ce pas de côté n'a d'intérêt que dans un second temps. Concernant la soumission d'articles scientifiques, visez les revues considérées comme centrales (sur lesquelles votre directeur ou directrice de recherche vous conseillera). On pense parfois qu'il est plus simple de publier dans une revue de second rang, alors que les évaluatrices et évaluateurs sont souvent les mêmes quelle que soit la revue visée (car sélectionné.e.s pour leur spécialisation thématique, théorique ou aréale).

Diversifier ses publications

La publication sur un support anglophone peut être valorisée, notamment pour celles et ceux travaillent sur un pays ou une zone géographique éloignée, dont la majorité du lectorat visé ne peut comprendre le français. Les normes internationales en matière de style, d'argumentation et de présentation des données peuvent être sensiblement différentes de celles ayant cours en France. N'hésitez pas à demander conseil aux membres du laboratoire ayant déjà publié à l'international, qui pourront vous aider à adapter votre propos à ces exigences parfois méconnues. Certaines ressources

en ligne ou [publications](#) peuvent également vous fournir des conseils précieux. Vous pouvez également obtenir une aide à la traduction de la [Valorisation de l'IEP](#) ou du [Labex SMS](#) pour les publications en langues étrangères.

Le souci de l'ouverture disciplinaire valable pour les communications peut aussi s'entendre pour les publications, même si cela peut s'avérer plus difficile. Publier dans une grande revue à comité de lecture qui appartient à un autre espace disciplinaire constitue également un atout dans les perspectives de recrutement.

Au-delà des publications de recherche "standard", il est également possible de faire connaître ses travaux à une échelle plus proche, via des magazines "locaux" tels que [Mondes Sociaux](#) pour Toulouse.

Coordonner un numéro ou un ouvrage ?

Enfin, vous pouvez également initier ou participer à la coordination d'un numéro spécial ou d'un ouvrage collectif regroupant plusieurs contributions (notamment à l'issue d'une journée d'étude ou d'une section de congrès). Ce type d'initiative - particulièrement valorisée - nécessite cependant un investissement considérable et peut parfois être contraint par des délais de publication exigeants. Pour ces raisons, il est conseillé de privilégier ce format quelques années après le début du doctorat.

ENSEIGNER

Quelles sont les conditions pour enseigner ?

Il existe plusieurs cas de figure :

- Si vous êtes bénéficiaire d'un Contrat doctoral (CDU), des enseignements sont possibles, sous deux formats:
 - Dans le cadre d'un **avenant à votre contrat**. Leur volume horaire « est égal au plus au tiers du service annuel d'enseignement de référence des enseignants-chercheurs (soit 64 heures équivalent T.D.) ». « Au plus » signifie que le chef d'établissement peut confier moins d'heures à la personne en question.
 - Dans le cadre d'une **autorisation de vacances** délivrée par votre école doctorale. Cette autorisation n'excède pas non plus 64 heures équivalent T.D. Depuis 2019, le CDU de l'école doctorale EDDSP de l'UT1 ne délivre plus d'avenant au contrat, mais passe par des autorisations de vacation.
- **Si vous êtes doctoran.t.e sans CDU ou jeune docteur.e** : vous êtes alors soumis.e aux conditions d'emploi ordinaires de tout vacataire dans l'Enseignement supérieur, à savoir :
- Pour intervenir en qualité de **chargé.e d'enseignement vacataire**, vous devez :
 - Soit assurer la direction d'une entreprise ;
 - Soit exercer une activité salariée d'au moins 900 heures de travail par an (ou 300 heures s'il s'agit d'enseignements) et produire la fameuse "déclaration 900 heures" signée de votre employeur ;
 - Soit exercer une activité non salariée à condition d'être assujetti(e) à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ou à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ou à condition de justifier d'avoir retiré de l'exercice de votre profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins 3 ans (cas des professions libérales).
 - Certaines universités, comme par exemple Lyon 2, permettent de faire des vacances si on est sans emploi ou qu'on ne remplit pas les conditions de chargé(e) d'enseignement vacataire décrites ci-dessus, au titre de l'article L954-3 du code de l'Éducation. Il faut alors posséder un diplôme de Master ou de Doctorat et bénéficier d'une attestation de pôle emploi. Le service ne peut alors pas excéder 96 heures d'équivalent T.D.
- Pour intervenir en qualité d'**agent temporaire vacataire (ATV)**, vous devez :
 - Soit être inscrit(e) durant l'année en cours à la préparation d'un diplôme de 3ème cycle de l'enseignement supérieur (doctorat) ;
 - Soit être bénéficiaire d'une pension de retraite, à la double condition d'avoir exercé au moment de la cessation des fonctions une activité professionnelle principale extérieure à l'IEP de Toulouse (ou de l'établissement où vous allez donner cours), et de ne pas être atteint par la limite d'âge dont vous relevez.
- En fin de parcours doctoral ou après votre soutenance, si vous êtes recruté.e Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) : vous êtes embauché.e par contrat (pour une durée de un ou deux ans, le plus souvent deux, mais la prolongation n'est pas de droit ; si vous êtes titulaire du CAPES ou de l'agrégation, il est possible de faire quatre ans d'ATER). Ce

contrat est soit à temps plein avec une obligation d'enseignement de 192 heures d'équivalent T.D. équivalente à celle d'un enseignant-chercheur titulaire, soit à temps partiel (ce qui est la politique sociale de Sciences Po Toulouse pour recruter un plus grand nombre d'ATER), avec un service qui ne peut être inférieur à 96 heures d'équivalent T.D. Pour postuler à un emploi d'ATER, vous devez être dans l'une des situations suivantes :

- Être fonctionnaire titulaire ou stagiaire de catégorie A
- Être inscrit en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, le directeur de thèse attestant que vous allez soutenir dans un délai d'un an ;
- Être déjà titulaire d'un doctorat ou d'une HDR et vous engager à vous présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- Être enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche pendant au moins 2 ans ;
- Être titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger jugé équivalent par la commission scientifique de l'établissement ;
- Être moniteur recruté dans le cadre du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur.

L'ATER perçoit un salaire de 1197,32€ nets mensuels à temps partiel et de 1657,87€ nets mensuels à plein temps.

Les vacataires sont rémunérés 41,41€ brut par heure de travaux dirigés (TD). Pour ce qui concerne les démarches à faire pour donner des vacances à SciencesPo Toulouse, se référer à la rubrique « Aspects administratifs ».

Pour postuler sur un poste d'ATER :

Les postes d'ATER concernent des personnes en fin de parcours doctoral ou ayant déjà soutenu leur thèse. La **campagne pour les postes d'ATER** ouvre généralement en février. La liste des postes à pouvoir est disponible sur le site [Galaxie](#). Une application de ce site est spécialement dédiée au processus de recrutement, la plateforme **ALTAÏR**. Les processus et les deadlines sont toutefois différents selon les universités, il faut donc s'inscrire dès que possible sur la plateforme.

La concurrence est importante pour les postes d'ATER et les critères de recrutement répondent de plus à plus à ceux de MCF (notamment une diversité d'enseignement, plusieurs communications, et déjà une ou plusieurs publications). Il ne faut pas hésiter à postuler très largement, cela permet aussi de faire circuler son CV. Les candidatures pouvant prendre beaucoup de temps, il est important d'essayer de rationaliser au maximum la procédure. L'utilisation d'un tableur Excel pour répertorier les dates-butoir de candidature, les postes sur lesquels on postule, les pièces à fournir, etc., peut être très utile.

Dans quels établissements enseigner ?

- **À Sciences Po Toulouse** : que vous soyez bénéficiaire d'un CDU, chargé.e d'enseignement vacataire ou ATV, il vous est possible de vous construire une première expérience d'enseignement dans des cadres d'interaction pédagogique aux formats divers :

- **Les conférences de méthode (ou « TD » pour « travaux dirigés » dans l'argot universitaire) de 1ère et 2e années** : elles regroupent entre 25 et 30 étudiant.e.s et sont le cadre le plus fréquent dans lequel les doctorant.e.s font l'apprentissage de l'art d'enseigner. Prolongeant les cours magistraux, elles permettent aux étudiant.e.s d'approfondir leurs connaissances des bases essentielles propres à chacune des grandes disciplines qui architecturent la formation Sciences Po et d'y apprendre à exceller dans l'art de la dissertation, du commentaire et de l'analyse de texte(s), de l'exposé en temps limité, etc.). Enseigner en conférences de méthode requiert donc du nouvel enseignant à la fois d'acquérir une bonne maîtrise générale de sa discipline (et de ses grands manuels), une inventivité quant à la construction (avec les prédécesseurs et les pairs) de « documents de T.D. » avec sélection de textes à faire travailler aux étudiant.e.s, une capacité à trouver des sujets d'exposés pertinents et à en assurer à chaque séance la correction argumentée, tout en faisant aussi des « points de cours » sur telle ou telle notion majeure.
- **Les ateliers de 2e année** : réunissant aussi des petits groupes, les ateliers sont davantage des lieux d'initiation, par l'exemple, aux méthodes d'enquêtes de terrain en sciences sociales et de recueil et travail sur les données, quantitatives ou autres.
- **Les séminaires** : face à des groupes de 15 à 30 étudiant.e.s plus avancés de 4e et 5e années du Diplôme et de nos Diplômes nationaux de Master (DNM), l'enseignant doit ici produire, sur un sujet spécialisé et circonscrit, un cours très approfondi, assis sur la maîtrise d'une importante bibliographie bilingue, et qui soit à même de transmettre aux étudiant.e.s le dernier état des savoirs et des controverses scientifiques sur le domaine traité. Ce sont des cours qui requièrent un très gros travail de préparation et de mise à jour (très souhaitable d'en donner un s'il relève du périmètre de votre recherche doctorale en cours, sinon attendre après la soutenance peut s'avérer judicieux).
- **Enfin, les cours magistraux (de la 1ère à la 5e année)** : dispensés en amphis (ou très grandes salles), face à toute la promotion le plus souvent, ils sont les espaces, emblématiques de la tradition universitaire française dans sa part de théâtralité, où sont transmis les savoirs fondamentaux propres à chacune de nos grandes disciplines. L'usage qui prévaut à Sciences Po Toulouse (mais pas dans tous les établissements) est qu'il faut être titulaire du doctorat pour enseigner en cours magistral. L'expérience de bâtir un plan de cours magistral, de rédiger (pour soi) son contenu, puis de donner ce cours est très engageante personnellement. Elle fait acquérir d'autres capacités pédagogiques que les enseignements en plus petit format.
- **Nota Bene** : Sont à signaler aussi maintes offres de cours disponibles dans nos préparations aux concours administratifs (CPAG et haute fonction publique) et dans le diplôme de la LAP (licence d'administration publique), tous abrités à Sciences Po Toulouse.
- **À l'Université Toulouse 1 Capitole ou dans une autre université** : l'on retrouve dans l'ensemble ce même type d'organisation et de structuration des activités d'enseignement dans la plupart des universités. Il faut ajouter à la liste précédente des enseignements sous forme de tutorat (en 1er cycle, surtout), avec de très petits groupes où il s'agit d'aider les étudiant.e.s à acquérir les méthodes de travail en autonomie (lectures, orientation et recherche en bibliothèque universitaire, mise « au propre » des notes de cours au fur et à mesure, « fichage » des manuels, ...) exigeantes des études supérieures, ainsi qu'à lutter contre les risques de décrochage (massif en première année d'université). Enfin, certaines universités

offrent aussi des cours possibles pour des publics étudiants plus spécialisés (préparation aux concours, agrégation...).

- **Hors de Sciences Po Toulouse et de l'Université** : les grandes écoles d'ingénieurs (il y en a beaucoup à Toulouse, et de fameuses) et de commerce ont des volumes de plus en plus importants d'enseignement en SHS. Les cours dispensés dans ces écoles (cours de spécialité, initiation aux méthodes des sciences sociales, ...) peuvent constituer des opportunités de diversifier votre expérience pédagogique et d'enrichir ainsi votre CV. Les conditions d'enseignement y sont parfois plus souples qu'à l'Université. Il ne faut pas hésiter à se renseigner directement auprès des écoles et à y déposer des candidatures de manière spontanée.

Comment « trouver » des heures d'enseignement ?

- **À Sciences Po Toulouse** : pour toute recherche d'information sur les vacances d'enseignement disponibles, vous avez plusieurs interlocuteurs possibles. Il faut, en priorité, vous adresser aux coordonnateurs de discipline (Science politique, Droit, Histoire, Economie), collègues presque toutes et tous membres du LaSSP, et qui ont une vue exhaustive et précise des enseignements relevant de leur discipline. En outre, les différent.e.s responsables de parcours de 4e et 5e années du Diplôme de l'IEP, ainsi que les directeur.trices de nos DNM peuvent aussi être directement sollicité.e.s par vous, **dès les mois de février ou mars** de l'année universitaire précédente, car les personnes qui abandonnent un enseignement le leur font en général connaître six mois à l'avance. Le.a directeur.ice des études de l'IEP est aussi un.e interlocuteur.ice fondamental.e, dans la mesure où iel a une vue synoptique de l'ensemble des cours à l'échelle de l'établissement. Pour les cours dans nos préparations concours, vous pouvez vous adresser directement aux directeur.trices du CPAG, de la Prep'ENA ou de la LAP.
- **Hors de Sciences Po Toulouse** : il convient, à l'évidence, que vous vous abonnez aux listes professionnelles nationales de diffusion (par exemple, pour ce qui est de la Science politique, la liste de l'**ANCMSP** est une source particulièrement utile et précieuse pour recevoir les offres en temps réels ; pour la sociologie, on peut avoir recours à la liste **ASES**). Par ailleurs, il ne faut pas s'auto-censurer et ne pas hésiter à s'adresser, par des méls courtois et bien tournés, aux coordonnateur.rices des disciplines, aux vice-doyenn.es aux études et aux responsables des divers diplômes dans les diverses universités ou écoles, pour connaître les cours disponibles et leur offrir vos services : les candidatures spontanées qui « tombent à pic » sur la boîte mail alors que tel.le intervenant.e vient de se retirer sont souvent des aubaines que les responsables de formation saisissent au vol.

Quels enseignements privilégier pour la constitution de votre dossier de recrutement futur ?

Compte tenu de la pénurie de postes dans l'ESR français pour ce qui est de nos sciences sociales, et de l'extrême sélectivité des recrutements d'enseignant.e.s-chercheur.e.s et de chercheur.e.s CNRS (ou autre) qui en est la triste résultante, disposer d'un beau dossier d'expériences pédagogiques, à côté d'une excellente thèse et de belles publications, est un atout décisif pour capter l'attention des

collègues rapporteur.ices dans les comités de sélection. A cette fin, vos deux objectifs doivent être de :

- Diversifier vos expériences pédagogiques :
 - Diversifier les formats : de la conférence de méthode au cours magistral.
 - Diversifier les niveaux d'intervention : de la L1 au M2.
 - Diversifier les établissements d'exercice (même pour un nombre d'heures limité, pouvoir inscrire un autre établissement sur son CV est un vrai « plus »). Cela permet aussi de diversifier les publics auxquels vous savez vous adapter.
 - Diversifier les langues d'enseignement : de plus en plus d'établissements donnent des cours d'ouverture ou offrent des parcours entiers en langues étrangères (l'anglais le plus souvent). C'est le cas des universités toulousaines, et de notre IEP en particulier, dans le cadre de notre DU « *European and international studies* » (vous adresser aux collègues en charge des RI).
- **Apprendre au plus vite à enseigner dans d'autres domaines que votre « cœur de thèse »** : un.e enseignant.e-chercheur.e en début de carrière se voit confier au mieux un cours qui se rapporte à ses propres recherches, et doit pour le reste faire montre d'une grande capacité d'adaptation et enseigner des sous-disciplines ou thématiques dont el n'est pas familier.ère. Plus vite vous vous serez confronté.e à cette difficulté et l'aurez surmontée, plus votre CV sera jugé crédible par des recruteur.euses ultérieur.e.s. Cela doit donc être un de vos objectifs complémentaires à votre recherche doctorale.

Occurrence pour index

- ATER
- Bourses
- Chômage
- CIFRE
- Contrat doctoral (CDU)
- Contrat LRU
- Financement
- Frais d'inscription
- Prime d'activité
- Vacation
- Aide au retour à l'emploi ou ARE

LES AIDES FINANCIERES POUR SES RECHERCHES

Les Aides financières de Sciences Po Toulouse

Il existe plusieurs instances où formuler des demandes d'aides financières :

Le Conseil de Laboratoire du LaSSP | [Composition de l'instance](#) |

- **Financer des déplacements** (transports et hébergement) dans le cadre d'une participation à un événement scientifique en France ou à l'étranger, ainsi qu'à un projet scientifique collectif.

- **Financer des terrains de recherche** (transport, repas et hébergement) selon des modalités transmises par la direction (transmission des demandes en début d'année civile, à une date indiquée chaque année).

Selon le montant du soutien sollicité, la demande est examinée par la direction LaSSP qui peut statuer sans l'avis des autres membres du CL : **montant inférieur ou égal à 200 €**.

Pour tout montant dépassant ce seuil de 200 €, la demande est obligatoirement examinée par tous les membres E-C titulaires et JC siégeant au Conseil de Laboratoire.

Modalités : Envoyer un mail avec les documents à l'équipe de direction et Sophie Régnier (à l'adresse suivante : direction.lassp@sciencespo-toulouse.fr) pour transmission aux membres du CL.

Le Conseil de laboratoire se réunit tous les deux mois et au moins 3 fois par an.

Contact gestionnaire LaSSP : sophie.regnier@sciencespo-toulouse.fr | 05.61.10.71.86

La Commission Scientifique de l'IEP | [Composition de l'instance](#) |

Les demandes se font par le biais du **service de Valorisation de la Recherche** et sont **réservées** aux membres pleins (EC ou doctorant) du laboratoire. Il en existe deux types :

- les demandes de soutien pour les actions scientifiques :

* **Mission de valorisation de la recherche** (participation à des comités scientifiques, présentations d'ouvrage, interventions publiques extérieures, etc.).

* **Soutien à la publication** (publication, acquisition d'ouvrage, traduction et relecture)

* **Manifestation** (organisation congrès, colloque, séminaire, journée d'études, etc.)

Un tableau Excel ([accès au Formulaire](#)) qui précise notamment l'objet de la demande ainsi que les pièces justificatives à **fournir** doit être transmis au service de Valorisation de la Recherche.

Selon le montant du soutien sollicité, la demande est soit examinée par les membres de la CS sur simple envoi mail (montant inférieur à 1000 € / réponse sous 8 jours) soit discutée lors de la prochaine session.

- Les **demandes de soutien au titre du BQR (Bonus Qualité Recherche)** dont le but est de promouvoir un projet individuel ou collectif (impliquant au moins un membre plein, EC ou doctorant), avec l'objectif d'un projet de plus grande envergure, éditorial ou contractuel.

Le projet (avec un échéancier et un budget prévisionnel) est discuté en CS lors d'une des trois sessions prévues chaque année.

Le formulaire ([disponible en ligne](#) à la rubrique RECHERCHE du site de Sciences Po Toulouse) et les pièces justificatives sont à adresser au service de Valorisation de la Recherche.

Un bilan scientifique et financier est à fournir 2 ans après l'octroi ou à la fin du projet. Le soutien au titre du BQR à toute action scientifique doit apparaître sur les documents et publications afférents.

Calendrier Commission Scientifique 2021/2022 (Salle Prestige Bat. A Manufacture des TABACS à 9h30)	
Septembre	21 sept.
Octobre	19 oct.
Janvier	18 jan.
Mars	8 mars (avancement grade)
Avril	12 avril (sélection ATER)
Juin	07 juin

Contact service Valorisation de la Recherche : recherche@sciencespo-toulouse.fr

Les Aides financière à la Mobilité internationale :

Le service des Relations Internationales de l'IEP et les séjours de recherches à l'étranger : Erasmus +

Les enseignants vacataires et ATER (mais aussi maîtres de conférences et professeurs) travaillant au sein de Sciences Po Toulouse peuvent intégrer le programme **Erasmus +**. **Ce programme** qui encourage les périodes d'enseignement (périodes allant de 2 jours à 2 mois) dans des établissements d'enseignement supérieur (EES) à l'étranger.

Si vous travaillez dans l'enseignement supérieur, vous pouvez donc partir enseigner dans un établissement situé [dans un pays participant au programme Erasmus+ ou dans un pays partenaire ou des pays participant au programme.](#)

Si vous souhaitez effectuer un séjour *Erasmus +* le service Relations Internationales de l'IEP sera votre interlocuteur.

[Portail Erasmus+](#)

Présentation du dispositif

Listes des Universités partenaires de Sciences Po Toulouse dans le cadre d'ERASMUS

Listes des Universités partenaires de Sciences Po Toulouse hors ERASMUS

Contacts

Service R.I - Responsable administrative Coordinatrice Erasmus : Nadia EL GHARBI

+33 (0)5 61 11 17 97 | international@sciencespo-toulouse.fr

**En complément, Sciences Po Toulouse accueille des professeurs invités (Erasmus+ et non-Erasmus+). L'Institut dispose du soutien réservé à l'accueil de 12 professeurs invités hors Erasmus+ pour l'année académique 2021-2022. Plus de détails peuvent être obtenus auprès de la DRH.*

Les Aides accordées par les Écoles Doctorales DSP (UT1) & TESC (UT2J)

Aides à la mobilité internationale des doctorants de l'EDDSP (UT1)

Les « **Bourses de séjour de recherche à l'étranger** » de l'EDDSP sont destinées à financer des séjours de recherche à l'étranger nécessaires aux travaux de doctorants dans le cadre de leur thèse (à l'exclusion des colloques et des séminaires à l'étranger).

La **durée moyenne des séjours** prise en compte pour calculer l'aide financière peut varier entre **4 et 16 semaines**, sachant que pour les mobilités dans l'**Union européenne, la durée minimale est fixée à 2 mois** (60 jours).

Il s'agit d'une aide forfaitaire, ponctuelle et non renouvelable **complémentaire à d'autres sources de financements** pouvant être apportées par l'École doctorale, le Service des Relations Internationales de l'UT1C (dispositif Erasmus +), le Laboratoire de recherche de rattachement, ou autres financements.

Le montant de la bourse est calculé sur une **base forfaitaire de 250€ / semaine** avec un coefficient d'abattement ou de majoration tenant compte du coût de la vie du pays de destination en référence aux coefficients correcteurs de l'UE. Ce montant sera, en tout état de cause, **plafonné à 16 semaines**.

Le 1er tour (sur 2) de candidatures concerne les séjours dont le départ est compris après le 1er janvier ET un retour au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. La date limite des candidatures est généralement programmée pour le mois de mars. Consulter régulièrement la page du [Service d'Appui à la Recherche d'UT1](#) ou le [site de l'EDDSP](#) rubrique *Financer sa thèse*

Conditions d'éligibilité :

- - Être inscrit administrativement en 1ère, 2ème, 3ème ou 4ème année de doctorat à l'Université Toulouse 1 Capitole.
- - Avoir obtenu le master en France ou un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
- - Les disciplines concernées doivent relever des Sciences Humaines et Sociales, des Mathématiques et de l'Informatique.

Contact UT Capitole

Nathalie Mertiny

[Service d'Appui à la Recherche](#)

05 61 63 39 66 | nathalie.mertiny@ut-capitole.fr

[Aides à la mobilité internationale des doctorants](#) de l'ED TESC (UT2J)

- Aide à la Mobilité internationale/Nationale des Doctorants (AMID/AMNAD)

Le dispositif AMID/AMNAD a été mis en place par la Commission Recherche de l'UT2J. Les aides à la mobilité internationale (AMID) et nationale (AMND) sont valables pour un **départ en mission effectué pendant l'année civile en cours**. La totalité du coût de la mission est pris en charge à hauteur de **50% par la Commission Recherche et 50% par l'unité de recherche du doctorant** (aucun budget inférieur à 300 euros ne peut être pris en compte par ce type d'aide).

Prochaine campagne en 2022.

- ERASMUS SMS Doctorat

Conditions de participation :

- Être inscrit en doctorat à l'UT2J
- Mobilité d'une durée minimale de 3 mois
- Mobilité effectuée dans une université partenaire avec laquelle l'UT2J a un accord au niveau D
- Limitée à 12 mois de bourse par cycle d'études

Plus d'informations sur ce [lien](#)

[L'École des Docteurs \(EDT\) de l'Université de Toulouse et la mobilité internationale](#)

L'École des Docteurs coordonne des actions en faveur de la formation doctorale, assure leur visibilité et leur mutualisation, œuvre à la promotion du diplôme de Doctorat de l'Université de Toulouse, contribue au rayonnement national et international, favorise les liens avec les secteurs socioéconomiques et culturels, accompagne les doctorants dans leur projet professionnel et leur poursuite de carrière.

L'École des docteurs fédère et accompagne dans les missions qui leur incombent les 15 écoles doctorales de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées.

> **Consultez le site dédié :** doctorat.univ-toulouse.fr

Mouv'Box & Toul'Box

Les dispositifs, **Mouv'Box** (mobilité sortante) & **Toul'Box** (mobilité entrante) mis au point par l'UFT, présentent des avantages pratiques pour l'organisation de votre séjour à l'étranger.

- La **Mouv'Box** vous accompagne dans votre projet avec pour objectif **d'inciter à la mobilité sortante**. Le dispositif propose de nombreuses informations ainsi que la possibilité de prendre contact avec un **conseiller de mobilité**.

Pour trouver des informations sur les différents parcours de mobilités et leurs conditions pratiques selon les pays, rendez-vous sur le site dédié [ici](#).

- La **Toul'Box** permet, elle, d'anticiper votre séjour. Pour faciliter vos démarches liées à votre arrivée et à votre installation à Toulouse et dans sa région, l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées propose des packs de services adaptés à votre situation et à vos besoins. Pour cela, le dispositif Toul'Box, via son équipe, vous accompagne depuis chez vous jusqu'à votre installation afin d'anticiper au mieux votre séjour et à votre arrivée tout est prêt : réservation de logement, service d'accueil à l'aéroport, ouverture d'un compte en banque, carte personnelle de transports en commun ... > Rendez-vous sur le site dédié [Toul'Box](#)

Autres sources de financement pour la mobilité internationale

[Campus France : Bourses de voyage.](#)

Campus France met à votre disposition et en ligne un annuaire des Bourses dont les bourses de voyages, accessible [ici](#).

[Mobilité internationale : site du MESRI](#) (Bourses d'excellence, programmes de recherche, etc.)

L'aide à la mobilité internationale du MESRI est destinée à soutenir la mobilité internationale des étudiants qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. La mensualité s'élevait à 400 euros pour l'année universitaire 2020-2021.

- . [Etudes dans les pays du Conseil de l'Europe](#)
- . [Aides à la mobilité internationale](#)
- . [Autre bourses possibles](#)

[Le site Fund-it](#)

La plateforme *Fund-it* concentre sur un site unique tous les financements et séjours de recherche accessibles aux chercheurs en sciences humaines et sociales. Elle s'adresse :

- . Aux chercheurs français en sciences humaines et sociales qui veulent séjourner à l'étranger pour des résidences de recherche ou trouver des financements en France, en Europe et à l'international ;
- . Aux chercheurs étrangers qui souhaitent effectuer un séjour de recherche en France.

Une inscription à leur newsletter vous permet de vous tenir informés régulièrement des derniers appels mis en ligne.

Les Aides financières du LabEX Structuration des Mondes Sociaux LabEx SMS

Les Opérations Structurantes

Une opération structurante rassemble un ensemble de chercheur.es issu.es de plusieurs disciplines autour d'une thématique spécifique. Le Labex compte [11 opérations structurantes + 1 Opération Blanche](#) :

Le LASSP est l'un des membres fondateurs du Labex SMS. Ses chercheur.se.s sont notamment engagé.e.s dans [l'opération structurante Mondes Politiques \(opération 6\)](#) mais pas que !

En pratique, les animateurs de chacune des opérations (il est possible de proposer un projet transversal associant plusieurs opérations, mais ça ralentit et complique souvent et gravement le processus... à éviter pour les projets de l'ordre de quelques milliers d'euros) réalisent une première évaluation puis aident les porteurs à rédiger leurs projets scientifiques, les mettent en relation avec les collègues d'autres laboratoires si nécessaire, avant l'évaluation définitive par le COPIL (Comité de Pilotage).

Les Aides à la publication & à l'international

Dans le but d'accroître la circulation internationale des résultats de recherche de SMS, des aides sont proposées pour le financement de la traduction d'articles ou l'édition d'ouvrages en langue étrangère, ainsi que des bourses pour des séjours de chercheur.es invité.es ou partant à l'étranger.

Aide à la traduction d'articles / édition d'ouvrages

Responsable : Jens Thoemmes

Le LabEx SMS offre la possibilité d'une aide pour le financement de la traduction d'article ou l'édition d'un manuscrit en langue étrangère (ou pour l'amélioration d'une première version en langue étrangère), principalement du français vers l'anglais, mais éventuellement vers d'autres langues.

Il offre également la possibilité d'un (co)financement de l'édition d'un ouvrage en langue française.

Les forfaits SMS sont plafonnés à 1000 € pour la traduction d'une publication de 60 000 signes et l'aide à l'édition s'élève à 1 500 € maximum.

Critères d'éligibilité de la demande :

- La demande de traduction doit concerner un article, un chapitre d'ouvrage ou un ouvrage ; les communications ou actes de colloques ne sont pas éligibles ; la demande de (co)financement d'édition en langue française ne concerne que les ouvrages.
- La demande de traduction peut concerner une publication déjà parue en français, à condition qu'elle soit libre de droits ;
- Le manuscrit ou la publication doit être rédigée par un ou des membres d'un laboratoire participant au Labex SMS ;
- Le manuscrit ou la publication doit être destinée à être soumise à une revue ou un éditeur étranger de bonne notoriété dans le domaine considéré.

Pièces à fournir :

- Le [formulaire de demande d'aide à la traduction/édition d'ouvrage](#) à télécharger.

- La lettre d'acceptation de l'éditeur le cas échéant.
- Le manuscrit finalisé ou la publication existante en français.

Le formulaire et les pièces sont à adresser à : christine.bauza@univ-tlse2.fr & thoemmes@univ-tlse2.fr

Bourse de séjour de recherche à l'étranger

Le LabEx propose des bourses aux membres de SMS pour un séjour à l'étranger et à des chercheur.es étranger.es invité.es par des membres de SMS. Leur montant maximum est de 3.000€.

Procédure à suivre :

- [Télécharger le formulaire de demande de bourse de séjour de recherche à l'étranger.](#)
- Envoyer le formulaire renseigné à Christine Bauza : bauza@univ-tlse2.fr.

Les demandes sont étudiées en Comité de Pilotage selon le calendrier général de SMS téléchargeable sur l'[intranet SMS MyCore](#) et/ou sur le site de SMS : <https://mycore.cnrs.fr/index.php/s/ibpRHhu6L5BDvU8> (demander le mot de passe à la gestionnaire).

Les Aides Financières à destination des jeunes chercheur.es (doctorats ou post-doctorats) du LabEx SMS

SMS vise à développer ses thématiques par le soutien à de jeunes chercheur.es (doctorats ou post-doctorats) engagé.es sur des recherches innovantes relevant de sa problématique d'ensemble. Ce soutien prend la forme de contrats doctoraux de 3 ans (18 prévus en tout sur la durée du projet) et post-doctoraux d'un an (24 prévus sur la durée du projet).

Thèses financées par SMS

Les financements de thèse ne font pas l'objet d'un appel à candidature mais sont attribués aux laboratoires membres en complément d'autres ressources ou sur des projets spécifiques.

Post-doctorats financés par SMS

Tous les ans, le laboratoire d'excellence « Structurations des mondes sociaux » met au concours **4 allocations post-doctorales d'un an.**

À ce jour, le LASSP n'a jamais sollicité le [LabEx IAST](#), pas même pour des post-docs, bien qu'il propose approximativement les mêmes prestations et soutiens que le LABEX SMS.

VIVRE ET SURVIVRE

Se financer, le nerf de la guerre

Les modalités de financement pendant la thèse sont nombreuses et très inégales (entre les doctorant.e.s et durant un même parcours doctoral et post-doctoral). Il faut prêter attention à la durée, au niveau et à la fréquence de rémunération des contrats ainsi qu'au degré de protection sociale qu'ils garantissent ; ne pas négliger les aides complémentaires et anticiper certaines démarches pour éviter certains écueils. Il faut ainsi pouvoir anticiper durant son parcours les périodes de plus ou moins forte précarité et ce d'autant plus au regard des réformes substantielles des conditions d'exercice du métier d'enseignant-chercheur qui se profilent. Ce petit panorama présente des sources de revenus possibles, des plus stables et connus aux plus précaires et improbables.

Le contrat de recherche : le saint graal des doctorant.e.s

La **convention industrielle de formation par la recherche** (CIFRE) et le **contrat doctoral** (CDU) représentent les modalités de financement les plus "sécurisés" pour les doctorant.e.s (voir également "[entrer en thèse > financer sa thèse](#)"). Ce sont des contrats de travail à durée déterminée, qui garantissent une rémunération fixe et mensualisée ainsi que des cotisations sociales (maladie, retraite, chômage). Elles financent essentiellement la réalisation de la recherche doctorale.

Voici le montant de la rémunération mensuelle de chacun de ces contrats en 2021 :

Thèse CIFRE : 1957€ bruts/mois minimum (variable selon les entreprises) + primes annuelles et prime de fin de contrat.

CDU : 1769€ bruts/mois + prime annuelle

La durée des contrats CIFRE et CDU ne peut pas excéder 3 ans, sauf exception de prolongement possible de ces contrats, sous conditions de validation par l'ED (on peut faire la demande en cas de congé maternité, de maladie, de pandémie, etc. : cela ne veut pas dire que la demande est automatiquement acceptée).

Les contrats d'enseignement : des réalités très inégales

Les CDU peuvent assurer des vacances s'ils souhaitent acquérir une expérience d'enseignement, ils sont alors rémunérés à la vacation, en complément de leur contrat principal.

L'**Aterat** (le recrutement en tant qu'attaché.e temporaire d'enseignement et de recherche) est un contrat d'enseignement d'une durée d'un an renouvelable un 1 an (voir aussi la rubrique "[Enseigner](#)"). Comme les contrats CIFRE et CDU, ils sont la garantie d'une rémunération mensualisée et des cotisations sociales. Il existe différents [critères d'éligibilité](#), mais pour les doctorants, il faut, en principe, être en fin de thèse. Ce principe est inégalement adapté selon les universités. Les contrats d'ATER sont dès lors bien souvent accessibles aux doctorants qui sont encore loin d'avoir fini leurs thèses. Les contrats d'ATER à temps plein sont chronophages (il vaut mieux ne pas forcément compter sur du temps de rédaction l'année de prise de poste, à moins de renouveler les mêmes cours qu'auparavant (et encore)). Certaines universités, tout comme l'IEP de Toulouse, proposent des postes

d'ATER à mi-temps ce qui rend (quelque peu) plus aisé la poursuite de la recherche en parallèle de l'Aterat.

Ressources et [conseils utiles](#)

Montant de la rémunération en 2021 :

ATER non-fonctionnaire : A temps plein (192h de TD/an) : 1690€ net / A mi-temps (96h de TD/an): 1250€ nets + prime annuelle versée en deux fois (1260€ à temps plein ; la moitié pour les 1/2 ATER).

La **vacation** est un type de contrat très répandu, mais beaucoup moins sécurisé. Elle rémunère l'agent à l'heure de cours dans une limite de 96h de TD par an (en cas de dépassement, les heures supplémentaires ne sont généralement pas payées). La vacation ne donne droit au versement d'aucune cotisation sociale (maladie, chômage, retraite) ni disposition applicables aux agents contractuels (congés, formation, indemnités de fin de contrat) car elle n'est, en principe, proposée qu'aux doctorant.e.s disposant déjà d'un contrat de travail principal.

Les conditions dans lesquelles les vacances sont assurées peuvent fortement différer d'un établissement à l'autre, il faut donc y être très attentif.ve : les statuts des doctorants acceptés comme vacataires peuvent varier (auto-entrepreneurs, chômeurs...), le paiement n'est pas toujours mensualisé (les vacances peuvent n'être payées qu'en janvier et juin), il faut aussi bien s'assurer d'avoir signé son contrat de travail avant la prise de fonction.

Montant de la rémunération en 2021 :

La vacation est rémunérée 41,41€ brut/h pour un TD et 62,09€ bruts/h pour un CM

Les **contrats LRU** constituent un nouveau type de rémunération des enseignements, certains sont accessibles aux doctorant.e.s . Prérequis, limite maximale d'heures de cours, durée du contrat, rémunération, cumul d'activité : les conditions d'exercice sont encore plus variables d'un établissement à l'autre et les recrutements ne sont pas obligatoirement réalisés par des commissions de spécialistes. La rémunération est souvent indexée sur le tarif de la vacation.

Les compléments de revenus, bourses et aides ponctuelles

Dans de nombreux cas, les doctorants exerçant avec un contrat type CDU, CIFRE ou ATER, sont éligibles à la **prime d'activité**, qu'il faut demander auprès de la CAF. Il est possible d'en [estimer](#) le montant en fonction de sa situation. La prime d'activité n'est pas rétroactive, il faut bien penser à la demander dès trois mois d'activité et à renouveler la déclaration de ressources sur le site de la CAF tous les trois mois.

Les [indemnités de transport](#) peuvent être sollicitées auprès de l'employeur. Il s'agit d'un droit et les établissements n'ont pas le droit d'y déroger (cf. [ressources](#) pour faire valoir ses droits).

"**L'exonération**" des frais d'inscription en thèse (ou plus justement leur remboursement) : la procédure varie selon les établissements d'inscription, mais elle existe. À l'UT1, les doctorant.e.s peuvent faire valoir certains motifs exonération (listés en bas de [cette page](#) avec les liens vers les formulaires à remplir).

Le remboursement des frais d'inscription sur critères sociaux se fait en trois temps : dépôt d'un dossier de demande d'exonération, entretien avec une assistante sociale, puis si l'exonération est accordée, dossier de remboursement.

Outre les aides ponctuelles qui peuvent être octroyées par le labo (voir la rubrique "[les aides financières pour sa recherche](#)"), il existe des bourses, notamment pour financer des terrains internationaux (site de l'ED, et sinon recherches personnelles/suivi des listes de diffusion).

L'embauche dans l'enseignement secondaire comme filet de sécurité

- S'inscrire au rectorat pour enseigner en SES
- Passer le CAPES puis devenir ATER fonctionnaire

Le concours externe (pour celles et ceux possédant un master), le troisième concours (pour ceux ayant au moins cinq ans d'expériences professionnelles accomplies dans le cadre de contrats de droit privé) et le concours interne permettent d'obtenir le CAPES.

Contrairement aux deux premiers, le concours interne est relativement plus "léger" (une seule épreuve écrite ou un dossier de reconnaissance d'acquis professionnels, un seul oral d'admission). Pour s'y inscrire, il faut justifier de trois années de services publics (contrats de droit public) et être sous contrat au moment de la date de publication des résultats d'admissibilité. Les services à temps partiel (50 % et au-delà) sont considérés comme des services à temps plein.

Le chômage

Le chômage ne devrait pas être considéré comme un financement, mais pour de nombreux doctorants ayant épuisé les contrats à durée limitée accessibles à l'Université (CDU, ATER), l'indemnisation chômage (dite ARE pour "Aide au retour à l'emploi") représente un revenu pendant 2 ans maximum pour poursuivre/rédiger une thèse.

Le calcul de l'indemnité en fonction des contrats

Avant de penser à ouvrir des droits au chômage ou de postuler à des contrats d'ATER, mieux vaut réaliser des simulations sur le site de pôle emploi. En effet, il est parfois plus "avantageux" pour se maintenir dans une précarité "moins précaire" d'ouvrir des droits au chômage après un CDU avec enseignement que de poursuivre directement en ATERat. Pour cause, la durée d'indemnisation maximum des ARE est de deux années, ces ARE sont calculées sur les salaires précédant l'ouverture des droits (mais la loi change le calcul).

Cas de figure 1 : CDU avec enseignement (mais maintenant avec les vacances je ne sais plus si ça vaut toujours) : environ 1600 euros/mois sur trois ans = deux ans d'ARE à environ 1240 euros par mois

Cas de figure 2 : CDU puis ATER à mi-temps = environ 850 euros par mois

Le rechargement de droits

Le rechargement est possible si vous avez travaillé au moins six mois (soit près de 915 heures après application de la loi) entre votre première et dernière inscription sur la liste des demandeurs d'emploi. Pôle emploi procède au rechargement automatique à la fin de l'épuisement de vos premiers droits au chômage.

Exemple : Après un CDU avec enseignement pendant trois ans = environ 1600 euros /mois

1 an de chômage (ouverture de droits équivalents à 2 ans d'ARE) = 1240 euros/mois

ATERAT (1 an à temps plein) = 1600 euros/mois

Reprise du chômage : droits ouverts par le CDU (il reste 1 an d'ARE) puis rechargement des droits (1 an d'ARE supplémentaires ouverts par le contrat d'ATER)

Les interlocutrices à l'IEP et l'UT1

A l'IEP : Pour le personnel contractuel : Angéline Thomas, pour les vacataires : Estelle Molet.

A l'UT1 : Gestion de l'ARE : Catherine Lambert. Assistante sociale du personnel : Marie-Laure Fernandez.

La procédure pour s'inscrire à Pôle emploi, de l'attestation de fin de contrat à l'actualisation

- 1ère étape : se pré-inscrire sur Internet (site de Pôle Emploi). Cette étape peut être anticipée sur la fin du contrat de manière à accélérer la procédure d'ouverture des droits (compter 7 jours de carence).
- 2ème étape : Récupérer l'attestation de fin de contrat auprès de son employeur et la transmettre à Pôle Emploi.
- 3ème étape : Si l'employeur gère lui-même le chômage de ses ancien.ne.s employé.e.s vous recevrez une notification de refus de droit de la part de Pôle emploi qu'il faut alors transmettre à votre ancien employeur.
- 4ème étape : Le premier rendez-vous avec votre conseiller.e Pôle Emploi. L'accompagnement dont vous bénéficierez en tant que demandeur.se d'emploi (formations obligatoires, RDV plus ou moins réguliers) dépend fortement de votre conseiller.e (et de sa connaissance ou non du milieu de la recherche). L'enjeu est certainement ici de montrer que vous êtes autonome dans votre recherche d'emploi (connaissance du marché du travail universitaire et des calendriers de recrutements, insertion dans des réseaux professionnels, projets et actions pour retrouver un emploi : publications, communications, etc.). Les conseiller.e.s qui ne comprennent pas votre situation ou votre secteur professionnel peuvent vous enjoindre à suivre des formations obligatoires ou des dispositifs d'accompagnement renforcés.
- Bien que le Conseil d'État ait reconnu le droit à l'indemnisation chômage des anciens doctorants contractuels, le statut d'étudiant peut interpellé les conseiller.e.s peu familiers de ces profils (qui pourraient alors considérer le doctorant comme "en formation" et donc non éligible au chômage). Il ne faut pas perdre de vue que l'enjeu des échanges avec le ou la conseiller.e est le retour à l'emploi : on évoque son projet professionnel et ses perspectives d'emploi à court, moyen ou long terme, davantage que la thèse en cours (qui est du travail sans être un emploi). Elle peut éventuellement être évoquée comme un gage d'activité dans la recherche d'emploi (au même titre que les publications et communications) dans la mesure où elle permet de se mettre en conformité avec les critères d'accès aux postes visés en finalité (MCF, chargé de recherche...)

Ressources : le [guide de l'ANCMSP](#) "doctorat et chômage"

Après le chômage

L'Aide de solidarité spécifique : pour certain.e.s chômeur.euse.s en fin de droits

Lorsque les droits au chômage sont épuisés, il est possible, selon sa situation, de bénéficier **de l'Aide de Solidarité spécifique**, qui est versée par Pôle Emploi. Il s'agit d'une indemnité journalière versée aux personnes dont le revenu mensuel est inférieur à 636€ pour une personne seule et 1272€ pour un

couple. Son montant est de 15,90€/jour soit 477€/mois. Le dossier (à solliciter auprès de son ou sa conseiller.e Pôle Emploi) est à demander après la réception de l'attestation de fin de droits.

Le revenu de solidarité active (RSA)

Selon les situations, il est aussi possible de bénéficier du RSA, dont la demande s'effectue auprès de la CAF. Il est possible d'obtenir une simulation rapide en fonction de ses revenus et de la composition de son foyer sur son [site](#).

En 2021, le montant mensuel du RSA pour une personne seule, sans revenu et sans enfant à charge est de 565€, auxquels peut s'ajouter l'aide pour le logement (APL).

Attention néanmoins, il n'est pas possible de cumuler ASS et RSA.

Bien vivre la thèse

C'est un travail parfois solitaire, sur le temps long, mais il existe de nombreuses ressources qui permettent de "casser" l'isolement...

L'apprentissage du métier

La socialisation au métier par les échanges avec les pairs : **l'accès à un bureau au laboratoire** facilite la socialisation au métier par les discussions informelles.

Les **séminaires** : les Cuisines du LaSSP qui permettent de présenter son travail, ses questionnements, tester un papier, bénéficier de relectures et de conseils, le séminaire général permet d'élargir son horizon thématique et de discuter/assister à des discussions avec des chercheurs spécialisés confirmés, de nourrir l'esprit scientifique du doctorant.

Les **livres** d'Howard Becker (*Les ficelles du métier, Écrire les sciences sociales*), l'ouvrage collectif *Devenir chercheur. Écrire une thèse en sciences sociales*, sous la direction de Moritz Hunsmann & Sébastien Kapp publié 2013 aux Éditions de l'EHESS.

La **gestion du (temps de) travail** : Face à l'immensité de la tâche à accomplir sur le temps long, l'association québécoise "[Théséz-vous](#)" propose des outils pour organiser [et planifier](#) son travail de rédaction (objectifs de rédaction SMART), rester concentré.e ([technique Pomodoro](#)) et motivé.e.

La thèse à distance du laboratoire.

Que ce soit à l'occasion d'un terrain, d'une pandémie, en raison de choix professionnels (cours dans une autre université, thèse Cifre) ou personnels, certain.e.s doctorant.e.s résident loin de Toulouse. Si les vécus peuvent être différents, la distance géographique au laboratoire peut accentuer l'isolement et réduire les opportunités d'échanges et de socialisation quotidiens avec d'autres (jeunes) chercheur.ses. Pour lutter contre cela, il est notamment possible de :

-Faire une demande pour être **membre associé.e dans un autre laboratoire**, demander à enseigner, assister à leurs séminaires, etc.

L'association Paren(thèse), s'inspirant de l'association "Théséz-vous", propose des journées et séjours de rédaction qui combinent temps de rédaction et partage d'expériences avec d'autres doctorant.e.s. Cette association est implantée dans de nombreuses régions de France. En Occitanie, les journées et

séjours de rédaction ont lieu à Toulouse et Montpellier, ainsi qu'en ligne. Les journées sont souvent gratuites.

L'éloignement avec le laboratoire et le fait de s'insérer dans un autre espace de recherche peut aussi être bénéfique : on rencontre de nouvelles personnes, on se familiarise à un nouvel environnement de recherche et d'enseignement, on élargit son réseau, on bâtit des collaborations de recherche avec de nouveaux collègues. Les critères de plus en plus sévères et stricts du recrutement montrent qu'il vaut mieux prendre le large que rester dans son laboratoire d'appartenance quand cela est possible.

Le doctorat, une expérience partagée

Liste de livres, articles, blogs, comptes Instagram qui parlent du doctorat et permettent de voir que l'expérience vécue par chacun.e est partagée par tout.e.s :

- Le numéro "[La socialisation des doctorants en sciences humaines et sociales](#)" de Sociologos (n°10, 2015)
- La BD *Carnet de thèse* de Tiphaine Rivière.
- Des [podcasts](#)
- Des séries : « Directrice » (en VF), The chair (VO)
- Comptes Instagram : "myphdquotes", "phd_support_group", etc.

A LA RECHERCHE DES POSTES TITULAIRES...

Postes universitaires (MCF)

Le recrutement sur les postes en université (maître.sse de conférence) s'opère en deux temps. La première étape est la **qualification par le CNU** (Conseil national des universités) : il s'agit de l'inscription sur une liste d'aptitude qui autorise ensuite à concourir sur chacun des postes ouverts par les universités. Cette étape garantit la portée nationale de ce concours de la fonction publique. Les membres du CNU sont en majorité élu.e.s par leurs pairs, au sein de section correspondant à des disciplines scientifiques (section 02: droit public, 04: science politique, 22: histoire contemporaine, etc.). La deuxième étape du recrutement se joue au local. Chaque établissement qui ouvre un poste compose un **comité de sélection**, qui travaille en deux temps. D'abord, il examine les dossiers de l'ensemble des personnes qui se sont portées candidates sur ce poste et il établit la liste des personnes invitées à une audition. Ensuite, les auditions permettent d'établir un classement qui débouche sur le recrutement de la personne classée en 1ère position (ou en 2nde position en cas de désistement...), après validation par le CA de l'établissement.

La qualification

La qualification est une procédure qui demande un peu de rigueur et d'organisation, afin de respecter le calendrier et suivre les recommandations de chaque section.

La première étape est de **s'inscrire sur Galaxie**, le site du ministère de l'ESR qui gère les recrutements. Cette inscription se fait entre septembre et novembre (même si la soutenance n'a pas encore eu lieu).

La seconde étape est le **dépôt des pièces dématérialisées** constituant le dossier de qualification. Attention : cette étape se clôt à la mi-décembre, ce qui implique que la soutenance doit avoir lieu avant, puisque le rapport de soutenance est une des pièces exigées. Parmi ces pièces, certaines sont obligatoires quelle que soit la section demandée : CV, rapport de soutenance, 3 travaux scientifiques, pièce d'identité, diplôme (ou attestation)... Si une des pièces vient à manquer, le ministère déclare la candidature irrecevable. Par ailleurs, chaque section peut demander des pièces complémentaires, qui correspondent souvent aux spécificités disciplinaires en matière d'évaluation. Par exemple, la section de science politique demande que la thèse fasse obligatoirement partie des 3 travaux transmis.

La session de qualification a lieu en février et les résultats sont publiés sur Galaxie dans les semaines qui suivent (le temps que le ministère valide les résultats).

Pour réussir cette première étape, il est très important de l'anticiper pour répondre au mieux aux critères demandés, tant sur le fond que sur la forme. Ces critères varient d'une section à l'autre, chaque discipline ayant ses spécificités. Pour les connaître, il faut lire en détail (et sans attendre la dernière année de thèse) les rapports d'activité de la section. Ceux-ci sont disponibles sur [le site du CNU](#), dans la rubrique "Rapport d'activité", sur la page de chaque section.

Contrairement à la soutenance, la qualification évalue l'aptitude sur toutes les facettes du métier d'enseignant.e-chercheur.se. Les publications, les expériences d'enseignements, la participation à la vie de la recherche sont aussi prises en compte. Un dossier se construit donc tout au long de ses années de thèse, c'est pourquoi il est important d'avoir connaissance de ces attentes dès le début, afin de ne

pas se retrouver sans publication ou expérience d'enseignement en 5ème année. C'est d'autant plus important que ce sont les mêmes critères qui importent ensuite pour les comités de sélection (avec des dosages variables selon les besoins locaux).

Attention, la lecture des critères de qualification peut être angoissante : la liste de tout ce qu'il faut faire semble longue ! Il ne faut pas s'y tromper : il n'est pas demandé de tout faire. Et très rares sont les candidat.e.s qui, à chaque session de qualification, "cochent toutes les cases". Le plus important reste d'avoir une bonne thèse et des expériences d'enseignement.

Last but not least, il faut aussi suivre les recommandations en matière de présentation des CV. Certaines sections mettent en ligne un CV type pour aider à les candidat.e.s à ne pas se tromper dans les différentes rubriques (par exemple, pour la section 04, dans la rubrique "Rapport d'activité / modèles de CV").

Il faut noter qu'il est possible de demander la qualification dans plusieurs sections en même temps, quelle que soit la discipline dans laquelle la thèse a été inscrite. Évidemment, il faut que cela ait un sens (se situer par rapport à la littérature scientifique des disciplines sollicitées, mais aussi éventuellement avoir participé à des colloques dans ces disciplines ou avoir un.e représentant.e de ces disciplines dans le jury de thèse).

Les concours de MCF

Une fois la qualification acquise vient le temps des candidatures sur les postes de MCF.

Il faut noter que si une qualification est requise pour pouvoir déposer une candidature, il n'est juridiquement pas nécessaire que celle-ci ait été obtenue dans la discipline du poste ouvert. On peut candidater sur un poste de science politique avec une thèse d'histoire ou de sociologie. Mais encore faut-il que le dossier convainque le comité de sélection : il sera difficile d'obtenir un poste en science politique si l'on n'a aucune expérience d'enseignement dans cette discipline.

Les postes ouverts au concours sont publiés chaque année aux alentours de février sur le [site Galaxie](#) (classés par corps / section / établissement).

Il faut cliquer sur le numéro de référence galaxie pour avoir accès à la fiche de poste. Les fiches de poste sont également relayées par les listes professionnelles (ANCMSP, ASES), qui se chargent de réaliser des "wiki" recensant les différents postes et la composition des jurys pour chacun d'entre eux - élément fort utile pour la préparation du dossier écrit et de l'audition.

Les fiches de postes sont la première source d'information à exploiter en détails. La fiche précise d'abord l'intitulé du poste, dans lequel chaque mot (ou chaque absence de mot, pour des postes ouverts à des profils généralistes) est soigneusement pesé : ce sont autant de mots clé définissant une spécialisation. La fiche de poste comporte ensuite deux parties (d'une page chacune environ) : les besoins d'enseignement et le profil recherche. Ces quelques lignes donnent à voir les enjeux principaux du recrutement. Pour bien en saisir la portée, il est recommandé de chercher des informations complémentaires afin de bien cerner les besoins auquel ce poste doit répondre : site internet établissement et du labo, rapports HCERES de ces 2 institutions, etc.

Il est très important de comprendre la problématique de ce recrutement pour l'établissement qui ouvre un poste: besoins d'enseignements ou excellence académique, création ou direction d'un master sur une thématique spécialisée, etc.

Du côté des candidat.e.s, le concours se déroule en deux temps :

1) la préparation et le dépôt du dossier écrit

Pour chaque poste auquel on candidate, il faut déposer un dossier via l'application Galaxie. Il s'agit d'un "CV analytique" qui présente de toutes les expériences relatives au métier d'enseignant.e chercheur.se.

Un des enjeux principaux de la préparation du CV analytique consiste à bien mettre en évidence à l'adéquation des compétences d'enseignement et de recherche avec le profil du poste. Mieux vaut donc adapter son CV à chacun des postes demandés. Selon les besoins de l'établissement, on mettra plus en avant ses réalisations d'enseignant.e ou ses publications, on présentera son profil de recherche sous l'angle de telle ou telle thématique.

Pour de nombreux conseils sur l'écriture du dossier, découvrir en amont ce "[guide du voyageur galaxique](#)".

Il est judicieux de faire relire son CV par des collègues plus expérimenté.e.s.

2) l'audition le cas échéant (cf. ci-dessus)

Pour chaque poste, une dizaine de candidat.e environ est auditionnée. Une auditions dure, le plus souvent, entre 20 et 30 minutes, même s'il n'y a pas de règle générale: chaque comité de sélection précise aux candidat.e.s retenu.e.s les modalités spécifiques d'organisation de l'audition.

Les auditions (réussies) exigent un réel travail de préparation, car l'exercice est peu naturel. Il faut (oser) savoir se "vendre", c'est-à-dire mettre en évidence ses nombreuses compétences, acquises au fil des années de thèses, en se départissant de l'excessive modesties que ces dernières génèrent souvent.

Plus encore que pour la préparation du dossier écrit, la stratégie de présentation de soi a pour enjeu l'adéquation aux besoins d'enseignement et de recherche de l'établissement qui recrute.

Le site "academia" offre de nombreuses astuces et ressources pour la préparation des auditions. Voir notamment ce Vademecum "[préparer une audition](#)" (écrit par Célia Keren).

On ne répétera jamais assez l'importance de faire des auditions blanches. Celles-ci peuvent être organisées avec plusieurs membres du LaSSP.

Postes en EPST (CNRS, INSERM, INRAE*, IRD...)

Le recrutement sur des postes de chercheur.e.s en EPST (Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique) se fait lui aussi en plusieurs étapes, réparties sur l'année scolaire :

CNRS

Le CNRS recrute chaque année sur concours un nombre limité de chargé.e.s de recherche, dans chaque section, correspondant à une discipline donnée. Attention, il faut noter que les sections sont différentes de celles du concours de MCF. En sociologie et en droit, il s'agit de la section 36 ; en science politique de la section 40. On peut tout à fait candidater à plusieurs sections.

Déroulement du concours

Pour candidater :

- La première étape consiste à demander le soutien de deux laboratoires rattachés au CNRS, aux alentours du mois de novembre-début décembre. Si votre dossier est retenu, et bien que cela varie selon les laboratoires, un.e ou deux membres pourront être affectés à la relecture de votre projet de recherche, et plus tard à la préparation de l'audition le cas échéant. Cette première étape ne constitue pas une pré-sélection du concours, mais reste une pratique courante et implicitement requise.
- La deuxième étape (première véritable étape officielle du concours) : Début janvier, il faut déposer le dossier écrit sur une plateforme dédiée du CNRS. Le dossier est constitué d'un projet de recherche d'une vingtaine de pages, d'un rapport sur travaux d'une dizaine de pages, et de plusieurs autres pièces administratives (CV, liste de publications, rapport de thèse, etc.). Le dossier étant assez conséquent, il faut s'y prendre tôt et suivre les recommandations de chaque section (cf. lien ci-dessous). Si le dossier est complet, vous serez « admis.e à concourir ».
- La troisième étape : annonce (autour de fin février) des candidat.e.s « admis.e à poursuivre », c'est-à-dire des candidat.e.s sélectionné.e.s pour présenter leur projet de recherche lors de l'audition. L'audition se déroule généralement autour du mois d'avril. Chaque section établit ses propres règles pour le format de l'audition (cf. lien ci-dessous).
- La dernière étape : résultats de la liste des candidat.e.s « admissibles », c'est-à-dire des candidat.e.s sélectionné.e.s par le jury scientifique de chaque section ; suivis des résultats finaux de « l'admission », décidés par une dernière instance du CNRS.

Ressources et liens utiles :

- Plusieurs ressources fortement utiles sont disponibles pour la préparation des dossiers et des auditions. Un certain nombre des règles des concours ne sont pas toujours explicites, ces ressources sont donc à découvrir bien en amont du concours :
 - « [Être candidat au CNRS – le dossier](#) ».
 - « [Être candidat au CNRS – l'audition](#) ».
 - « [Candidater comme chercheur.e au CNRS, quelques conseils et ressources](#) ».
 - Les modalités du concours sont détaillées sur le [site](#).
 - Le « [guide du candidat.e](#) » (2021).
 - [Critères d'évaluation, composition des jurys, calendrier de la section 36 \(sociologie et droit\)](#)
 - [Critères d'évaluation, composition des jurys, calendrier de la section 40 \(science politique\)](#)

Institut de recherche pour le développement (IRD)

La procédure est relativement similaire à celle décrite pour le concours du CNRS. Le dossier est néanmoins beaucoup plus court. Pour plus d'informations, voir les conseils très utiles en suivant [ce lien](#).

[Le site de l'IRD](#).

Postdoc

À Toulouse

Sur Toulouse, depuis quelques années, dans le cadre du Labex SMS, un post-doctorat d'un an est proposé au concours une fois par an. Les candidatures se font au cours du premier semestre (dépôt du dossier en octobre, audition en novembre), pour une prise de poste au 1er janvier. Plus d'informations sur les attendus de la candidature [ici](#).

Les laboratoires membres de SMS (dont le LaSSP) ont un accès direct aux informations internes, il peut être intéressant de solliciter de l'aide afin de pouvoir consulter les derniers comptes-rendus internes, etc.

L'Institute for Advanced Study in Toulouse (IAST), rattaché à la TSE/Université Toulouse 1 Capitole, offre chaque année un ou deux postdoctorats de trois ans pour des sociologues. Les thématiques sont souvent fléchées. Le postdoctorat se déroule en anglais. La date limite pour candidater est aux alentours du 30 novembre, les auditions au deuxième semestre, pour une prise de poste en septembre de l'année suivante. Plus d'informations sur les attendus de la candidature [ici](#).

Au-delà de Toulouse, en France

- L'EHESS propose chaque année 10 contrats de post-doctorat d'un an. Ces contrats sont fléchés selon des thématiques qui remontent des laboratoires de recherches partenaires. Aussi, les candidatures peuvent être facilitées si vous avez des échanges préalables avec des membres de laboratoire ayant participé à la constitution des thématiques de l'année.

Seuls peuvent candidater les jeunes chercheurs ayant soutenu dans les 3 ans, une thèse de doctorat dans un autre établissement que l'EHESS, en France ou à l'étranger (les cotutelles avec l'EHESS sont également exclues).

Chaque candidat ne peut déposer qu'un dossier et devra donc choisir l'une des 10 thématiques (tout candidat ayant déposé un dossier dans plusieurs thématiques sera écarté). En règle générale, le dossier se compose des éléments suivants: un curriculum vitae avec la liste des publications; la copie du diplôme de doctorat ou attestation faisant foi; le rapport de soutenance de la thèse de doctorat le cas échéant, une lettre de candidature/motivation adressée à l'attention du président de l'EHESS; un projet de recherche et d'activités post-doctorales (en cinq pages maximum) rédigé dans le cadre d'une année et s'insérant précisément dans la thématique de recherche choisie.

Plus de renseignements [ici](#).

- En France, le financement de la recherche passe de plus en plus par les Agences Nationale de Recherche (ou d'autres ERC). Sur ces gros contrats qui financent généralement des enquêtes à grande échelle, sur plusieurs sites, sont régulièrement budgétés des contrats post-doctoraux. Les recrutements passent alors généralement directement par les coordinateurs du projet vers qui il faut se tourner pour postuler. Des annonces peuvent également être diffusées sur les listes professionnelles.

En fonction des thématiques de recherche du jeune docteur, celui-ci peut se tourner vers des organismes proposant une recherche plus sectorielle (dans le domaine de la santé, du travail, de l'agriculture, etc.) :

- En sociologie du travail, il existe un appel à candidature annuel émanant du Cnam CEET (Centre d'études de l'emploi et du travail). Ces post-doctorats sont d'une durée d'un an (généralement d'octobre à septembre). Le dossier de candidature comprendra **un CV, le rapport de soutenance de la thèse** s'il est disponible, et **un projet de deux pages maximum** s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires présentées dans l'appel.
- Dans le domaine de la santé, le plus gros organisme de recherche est l'EHESP. Une fiche pdf est disponible [ici](#).
- L'INRA diffuse également des annonces de post-doctorat, le plus souvent via les équipes de recherche déjà constituées. Les annonces de recrutement circulent sur les réseaux professionnels et sont également disponibles sur le site de l'INRA qui peut être consulté régulièrement (<https://jobs.inrae.fr/>). Une première sélection sur CV donne lieu à un entretien avec les porteurs du projet. Le post doctorat peut être d'une durée variable entre un et deux ans. Si les thématiques agricoles sont très présentes, d'autres thématiques comme la santé, la sociologie du travail, la sociologie des groupes professionnels, l'action publique, l'environnement, etc., peuvent intéresser les jeunes docteurs du LaSSP.
- IRES
- L'Ined recrute également des post-doctorants pour une période d'un ou deux ans, à Paris ou dans l'un des laboratoires partenaires. Si ce concours est ouvert, l'expérience montre qu'il faut avoir construit des relations préalables avec des membres de ces laboratoires pour espérer avoir une chance d'être recruté. Le soutien d'un-e chercheur-e référent-e de l'Ined est d'ailleurs un critère de sélection (cf. ci-après)

Conditions d'éligibilité :

- Être titulaire d'un doctorat (depuis moins de 4 ans) dans l'une des disciplines touchant aux sciences de la population.
- Ne pas avoir été accueilli-e par l'établissement d'accueil demandé durant sa recherche doctorale pour une durée totale supérieure à 6 mois.
- Avoir le soutien d'un-e chercheur-e référent-e de l'Ined.

Postdoctorats à l'étranger

Il existe également de nombreuses offres de contrats post-doctoraux à l'étranger. Les listes professionnelles (ANCMSP, ASES, Ethno.info) diffusent régulièrement ces offres.

Certains d'entre eux sont mis au concours chaque année, d'autres dépendent des ERC, d'autres enfin sont ouverts localement dans des universités de façon plus sporadique.

La liste ne peut être exhaustive*, à titre d'exemple nous pouvons citer ces trois types de contrats ouverts chaque année :

- en Belgique, dans toutes les universités francophones : le FNRS offre chaque année des contrats post-doctoraux de trois ans, appelés « mandat de chargé.e de recherche ». Le dossier étant assez conséquent, il faut s'y prendre tôt : dès septembre pour trouver un.e « promoteur.rice » en mesure de soutenir et accompagner le projet, puis il faut déposer le dossier début janvier pour une prise de poste en octobre de l'année suivante. Plus d'information sur les critères et les attendus [ici](#).
- l'Institut Universitaire Européen (Florence) recrute chaque année des postdoctorant.e.s en sociologie, science politique, histoire et droit, pour une durée d'un an ("Max Weber Fellowship"). La date limite

pour postuler se situe aux alentours de la mi-octobre, pour une prise de poste en septembre suivant. Plus d'information sur les critères et les attendus [ici](#).

- dans toute l'Europe, [le contrat postdoctoral « Marie-Curie »](#) (« postdoctoral fellowships »).

Postes d'ingénieurs de recherche et appels à projet de recherche

Les postes d'ingénieurs de recherche et les appels à projet de recherche et développement peuvent comporter un volet SHS :

Pour les appels à projet de recherche il s'agit de constituer une équipe avec un porteur de projet spécialiste de la thématique et, en quelque sorte, créer son propre poste en budgétant un poste d'ingénieur de recherche dans le cadre du montage financier du projet. Les appels à projets sont en général rattachés à des organismes spécialisés sur des thématiques comme la santé, l'agriculture, etc.

- Partenariat Région/MSH/entreprise : chaque MSH dispose de ses propres appels à projet. En règle générale la MSH **exige un co-financeur** (par exemple la région, une entreprise, une collectivité territoriale, etc.)

- [Appel à projet de la MSA](#) : ce nouvel appel à projet annuel peut intéresser de jeunes docteurs mais nécessite de constituer une équipe de recherche conduite par un chercheur expérimenté et spécialistes des problématiques pouvant intéresser la mutuelle agricole (prévention, santé, alimentation, agriculture, etc.).

- [Appel à projet IRESP](#).

- [Appel à projet INCA](#).

- [L'IFCE](#) qui est le centre de recherche sur le cheval et l'équitation travaille avec l'INRA et propose parfois des postes d'ingénieur de recherche en sociologie (sociologie du sport, sociologie du travail, sociologie de la santé) mais aussi des appels à projets qui peuvent faire intervenir les SHS.

Postes hors champ académique

Le milieu académique ne constitue pas le seul débouché professionnel à la suite d'un doctorat. 43,8% des docteur.e.s en sciences de la société (science politique, sociologie, etc.) en emploi trois ans après l'obtention de leur doctorat travaillent en dehors du secteur académique et de la R&D (Source : Enquête IPDoc 2017 - MESRI-SIES).

Le doctorat comme (première) expérience professionnelle ?*

Le doctorat est reconnu non seulement comme diplôme mais aussi comme expérience professionnelle (article L612-7 du Code de l'éducation). Depuis 2019, son inscription au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) a pour objectif de lister des compétences communes et transférables en entreprise afin de favoriser le recrutement des docteur.e.s par les employeurs. Dans la réalité du processus de recrutement en dehors du champ académique, il n'est pas rare d'avoir des difficultés à convaincre un.e futur.e employeur.se de la transférabilité des compétences acquises (innovations, capacités rédactionnelles, prise de recul, analyses et veille thématiques, etc.). Pour y parvenir il semble d'abord important d'avoir connaissance de ses propres compétences doctorales puis de parvenir à les traduire de manière à ce qu'elle fassent sens pour les employeurs.

Ressources :

[Site web](#) pour préparer ses candidatures ;

Pour acquérir une "première" expérience, souvent essentielle à la reconnaissance des compétences perçues comme (trop) généralistes acquises lors du doctorat, et découvrir un nouveau milieu professionnel : la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) est ouverte aux demandeurs d'emplois, allocataires RSA, etc., et peut s'effectuer dans une entreprise ou une collectivité. Les droits au chômage ou au RSA sont maintenus durant la PMSMP.

LE LASSP ENGAGE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

À la suite de la création du **Comité de la transition écologique** en octobre 2020 et l'organisation d'un [atelier](#) de décarbonation avec les étudiant.e.s de D3P1 et le collectif [Labos1.5](#), le Lasp a engagé une éco-réflexion et un travail de calcul de l'empreinte carbone de ses activités.

Un **guide de bonnes pratiques du chercheur** engagé a été réalisé, disponible [ici](#).

L'**empreinte carbone** pour l'année 2019 et les **recommandations de réduction de gaz à effet de serre** sont disponibles [ici](#).

Pour en savoir plus les actions de sensibilisation au Lasp et à l'IEP :

- Adresse mail : transition-ecologique@sciencespo-toulouse.fr
- Christel Cournil : christel.cournil@sciencespo-toulouse.fr

La charte et le mémo ci-après ont été adoptés le 09 février 2022 par vote électronique. Les membres du LaSSP s'engagent à respecter les engagements de ces deux textes.

Charte du Laboratoire engagé dans la transition écologique

Le lien entre activités humaines, changements climatiques, et dégradations de la biosphère est aujourd'hui clairement établi et documenté à l'échelle mondiale. Les travaux du GIEC et de l'IPBES montrent notamment qu'il existe un risque élevé que la situation devienne irréversible dans de nombreux socio-écosystèmes – possiblement à moyen terme – si nous poursuivons sur la trajectoire actuelle d'utilisation de ressources et de rejet de gaz à effet de serre.

Face à cette urgence environnementale, la direction et les chercheurs reconnaissent la gravité de la situation et manifestent avec cette Charte leur volonté d'engager les pratiques professionnelles des membres de laboratoire dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Conscient.e. que chacun.e. doit faire sa part pour réduire significativement l'impact environnemental de nos activités de recherche, la direction et les membres du laboratoire s'engagent à promouvoir cette Charte et la mettre en application dans les meilleurs délais.

Article 1 Engagements à la participation d'une recherche responsable (Agenda 2030)

Produire des connaissances nécessaires afin de relever les défis des transitions pour les institutions publiques, les acteurs privés et la société dans son ensemble.

Développer une vision et une stratégie pour encourager les chercheurs à travailler sur des recherches qui auraient un impact positif sur la pratique et la société.

Encourager les recherches doctorales engagées dans les défis des transitions et participer à sa diffusion.

Vulgariser, valoriser et rendre accessible cette recherche responsable auprès de la société.

Article 2 - Engagements sur la gestion courante du laboratoire

Prendre en compte la problématique de l’empreinte environnementale dans la gestion de leur unité de recherche

S’assurer que les différents projets et équipes de leur unité intègrent cette problématique dans la gestion de leurs activités

Identifier et aider à mettre en œuvre avec le Comité de la transition écologique de l’établissement des stratégies de réduction de l’empreinte environnementale.

Article 3 - Engagements sur l’empreinte environnementale

Effectuer un bilan de l’empreinte environnementale du laboratoire incluant notamment le calcul des émissions de GES sur la consommation des bâtiments, les déplacements professionnels et domicile-travail, l’utilisation du numérique, les achats, etc.

Rendre ce bilan de l’empreinte environnementale public et le communiquer largement auprès du personnel

Définir un plan d’action de réduction de gaz à effet de serre et le mettre en œuvre, notamment grâce à des opérations de sensibilisation

Déployer par tout moyen un suivi de notre empreinte par un processus d’amélioration continue (déplacements, alimentation, numérique, etc.)

Article 4 – Engagements sur l’amélioration de la qualité de vie dans le laboratoire

S’assurer que les conditions de travail de ses membres garantissent un environnement sain, adapté à leur mission, et qui permette effectivement la réduction de l’empreinte environnementale de nos activités

S’assurer auprès des prestataires de restauration collective qu’une offre écoresponsable est proposée, notamment en mettant à disposition des aliments à faible impact environnemental, en favorisant les fournisseurs locaux et les circuits courts, et en proposant une vaisselle réutilisable et une limitation des emballages

Proposer un espace dédié pour trier les déchets alimentaires

Faciliter le télétravail et la réorganisation associée de nos modes de travail, notamment la mise en place des moyens permettant une bonne participation à la vie du laboratoire (organisation inclusive des évènements collectifs)

Article 5 - Engagements sur la réduction de l’impact environnemental du fonctionnement

Tendre vers une régulation thermique raisonnable au sein des locaux

Contrôler la consommation d’eau, mettre en place des régulateurs de débit et promouvoir les éco-gestes

Agir auprès des organismes de tutelles et des pouvoirs publics pour permettre une rénovation énergétique des bâtiments

Promouvoir la transition aux énergies renouvelables lorsque c’est possible Développer l’achat durable

Article 6 Engagements sur la maîtrise des déplacements professionnels

Réduire les déplacements professionnels, surtout longue-distance et encourager l’utilisation du train plutôt que de l’avion lorsque cela est possible

Favoriser les mobilités douces (forfait mobilité durable) et le covoiturage dans les trajets domicile-travail pour celles et ceux qui peuvent y avoir accès (plan mobilité), en particulier en mettant en place les moyens et installations qui les facilitent (garage à vélos sécurisés, forums d'échange)

Proposer/inciter à l'autopartage pour les déplacements professionnels groupés sur des courtes et moyennes distances.

Mettre à disposition des outils performants de visioconférence pour réduire les déplacements et assurer un support technique efficace et une formation à l'utilisation de ces outils, et encourager leur utilisation pour des réunions courtes (journée ou demi-journée)

Article 7 Engagements sur la réduction de la consommation et de la production des déchets

Éviter le matériel jetable non-recyclage (vaisselle, couverts, gobelets, ...) lors des colloques, séminaires, et pauses café.

Refuser les prestations de restauration événementielle qui ne s'engagent pas à bannir les plastiques.

Limiter la consommation de papier en incitant fortement à réduire le recours aux impressions et photocopies, et former à une utilisation éco-responsable pour les utilisations incontournables, dématérialiser quand c'est possible les procédures administratives.

Article 8 Engagements sur l'empreinte numérique

Maîtriser la consommation d'équipements informatiques, en incitant à des achats d'objets durables et une utilisation plus longue.

Favoriser la réutilisation et la réparation d'instruments et de matériel avant de procéder à de nouveaux achats.

Œuvrer à la mise en place du tri sélectif des déchets et/ou agir auprès des organismes de tutelles.

Article 9 Engagements de sensibilisation interne et externe

Communiquer sur l'impact de nos activités, sensibiliser à la problématique de l'empreinte environnementale et inciter à engager un effort collectif et individuel pour la réduire.

Se rapprocher d'initiatives existantes et engager des initiatives collectives avec d'autres laboratoires pour réfléchir et agir pour la réduction de l'empreinte environnementale de la recherche.

Mémo du chercheur engagé dans la transition écologique

J'ai connaissance du fait que mon laboratoire agit pour réduire son empreinte environnementale.

J'ai lu la « Charte du Laboratoire engagé dans la transition écologique ».

J'ai connaissance de l'existence d'un Comité de la transition écologique dans l'établissement dont je peux me rapprocher

J'ai connaissance du guide des bonnes pratiques en ligne [ici](#).

Je peux contribuer à réduire l'empreinte environnementale de mon laboratoire des manières suivantes :

1. **Déplacements professionnels** (selon leur niveau de nécessité) :

- Limiter autant que possible les missions moyenne et longue distance
- Voyager en train plutôt qu'en avion
- Utiliser et proposer la visioconférence plutôt que le déplacement

2. Déplacements domicile-travail (selon la localisation du domicile) et circulation entre les différents lieux de travail (notamment université et laboratoire) :

- Utiliser les modes de déplacement doux comme le vélo
- Utiliser les transports en commun
- Avoir recours ou organiser un covoiturage avec des collègues

Deux nouveaux simulateurs pour vos déplacements (Collectif Labos1.5)

- Un [simulateur de trajets domicile / travail](#) qui permet de comparer les émissions de plusieurs scénarios et combinaisons de mode de transport utilisés dans le cadre d'un trajet domicile / travail.
- Un simulateur pour les [déplacements professionnels](#) a été mis en place afin d'estimer les émissions d'un trajet composé de plusieurs étapes pouvant utiliser plusieurs modes de transport

3. Consommation de ressources et production de déchets :

Trier les déchets autant que les installations de collecte le permettent

Adopter du matériel réutilisable (tasse ou verre pour les pauses café, etc.)

Réduire la consommation électrique (éclairage et alimentation des ordinateurs, etc.)

Pratiquer une régulation thermique raisonnable des bureaux (chauffage et climatisation)

Avertir le service logistique en cas de panne/anomalie de fonctionnement

Limiter les impressions/copies, préférer l'impression noir et blanc et recto/verso

4. Utilisation des ressources informatiques et numériques :

Adopter des pratiques économes en Energie et ressources

Maîtriser mon utilisation de la messagerie, du calcul, et du stockage de données

Réduire le renouvellement de matériel en augmentant la durée d'utilisation des équipements

5. Achats de matériel (selon les possibilités offertes par les fournisseurs autorisés) :

Vérifier la disponibilité du matériel dans le laboratoire avant de procéder à des achats

Chercher à faire réparer plutôt que remplacer, en cas de panne

Choisir des produits éco-labellisés, privilégier les fournisseurs éco-responsables

Favoriser l'achat de produits recyclés et recyclables et l'utilisation de matériel d'occasion

6. Organisation d'évènements scientifiques (conférences, séminaire, ateliers, etc.) :

Choisir un lieu d'accueil qui minimise la distance parcourue par les participants

Adopter une fréquence raisonnable pour les évènements récurrents

Offrir une véritable possibilité de participation à distance

Choisir une offre de restauration éco-responsable pour les repas et pauses

Limiter voire supprimer les goodies (sacs, clé USB, etc.)

LE GLOSSAIRE DE L'ESR

Terme/ Acronyme	Signification/Définition	Précisions
Altair	Plateforme du MESR* pour le dépôt des candidatures d'ATER	https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp
AFS	Association française de Sociologie	Institution de soutien à la sociologie française, par l'organisation d'évènements scientifiques et la publication d'une revue (Socio-logos) notamment. Tous les deux ans, elle organise un Congrès national (nommé par extension "AFS"). Elle est subdivisée en une quarantaine de RT*. https://afs-socio.fr
AFSP	Association française de Science Politique	Institution de soutien à la science politique française, par l'organisation d'évènements scientifiques, la publication d'une revue (RFSP), l'attribution de bourses de recherche, la remise de prix de thèse... Tous les deux ans, elle organise un Congrès national (nommé par extension "AFSP"). Elle comprend une petite centaine de ST*. https://www.afsp.info
Agrégation	ou Agreg	Uniquement en Droit, Science politique et Gestion, concours national donnant droit à l'intégration au corps des Professeurs d'Université (sans l'obtention d'une HDR*). Les reçus choisissent leur affectation en fonction de leur place dans le classement et des postes "ouverts à l'agrégation" chaque année (moins de 10).

ANCMSP	Association nationale des candidats aux métiers de la Science Politique	Association animée par des doctorant.e.s et docteur.e.s. Elle est notamment connue pour son suivi annuel des conditions de recrutement des MCF* et pour sa très active mailing-list. Beaucoup de mails reçus, mais l'inscription est recommandée pour rester informé.e. https://ancmsp.com/-mailing-list-
ARE	Aide au retour à l'emploi	Indemnisation chômage.
ASES	Association des sociologues de l'enseignement supérieur	Association d'enseignants-chercheurs en sociologie assurant notamment le suivi des recrutements et avancements de carrière. Connue entre autres pour ses wiki-auditions, un inventaire détaillé et mis à jour des informations relatives à chaque procédure de recrutement MCF* et PR* Dispose d'une mailing-list recommandée à ceux et celles qui se rattachent à la sociologie. http://www.sociologuesdusuperieur.org/
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche	Contrat d'enseignement à durée limitée dans l'ESR. Il est principalement accessible aux doctorants en fin de thèse, aux docteurs et aux enseignants du secondaire. Le plus souvent, sa durée est d'un an, reconductible une fois seulement. Il peut s'agir d'un contrat à temps plein (192h de TD/an rémunérées 1657,87 € nets mensuels) ou d'un mi-temps (96h de TD/an rémunérées 1197,32 € nets mensuels).

CA	Conseil d'administration	<p>Principal organe de gouvernance d'une institution.</p> <p>Au 17 janvier 2020, le CA de l'IEP étant composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Patrick GERARD, Directeur de l'ENA • M. Olivier DUHAMEL, Président de la FNSP* • M. Thierry LE GOFF, Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique représenté de manière permanente par M. Yvon ALAIN - Directeur de l'IRA de Bastia • Mme Corinne MASCALA, Présidente de l'UT1* • M. Philippe RAIMBAULT, Président de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées • M. Salah AMOKRANE - Coordinateur général du "Tackicollectif" • M. Philippe BELAVAL - Président du Centre des monuments nationaux (Président du CA) • M. Vincent DE CORBIER - DRH du Groupe Plastivaloire • Mme Valérie VISCHI-SERRAZ - Directrice du centre de formation du Stade Toulousain Rugby • Mme Marie-France MARCHAND-BAYLET - Vice-PDGI du groupe la Dépêche du Midi • Mme Nadia PELLEFIGUE - 5ème Vice-Présidente du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée en charge du développement économique, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur <p>Enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Catherine BARON • Mme Cécile CRESPIY • Mme Laure ORTIZ • M. Eric DARRAS • M. Jérôme VICENTE • Mme Delphine ESPAGNO • Mme Isabelle LACOUÉ-LABARTHE • M. Elio DI PAOLANTONIO • M. Jérémie NOLLET • M. Olivier PHILIPPE • M. Patrick PIERA <p>Étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Lola BUCCIARELLI • M. Zéphyr ISARD • Mme Sophie KRUK • M. Augustin THIBEAULT • Mme Chloé BROHAN • M. Eloïc DIMIER • Mme Anastasiia PASTALOVSKA • M. Antoine PICARD
----	--------------------------	---

		<ul style="list-style-type: none"> Mme Marjorie RODRIGUEZ <p>Membres avec voix consultative :</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Olivier BROSSARD, directeur M. Thierry HIGOUNENC, Agent comptable de l'IEP de Toulouse M. Sébastien KANDEL, Directeur Général des Services de l'IEP de Toulouse
CDU	Contrat doctoral unique	<p>Contrat d'une durée de 3 ans accessible aux doctorants inscrits en thèse depuis moins de 6 mois. Il est attribué par les ED*, souvent à la suite d'une audition et d'un classement. Il s'agit d'un financement entièrement consacré à la recherche, rémunéré 1 866€ bruts mensuels, avec lequel il est possible de cumuler une mission d'enseignement dans la limite de 64h de TD par an, rémunérée au tarif de la vacation.</p>
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	<p>A l'IEP, le CHSCT est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Olivier BROSSARD, directeur M. Patrick SARDA, chef du service des ressources humaines <p>Conseiller de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Mourad HRITANE <p>Représentants des personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Mme. Annelise LACAN, supp: M. Didier SERENQUE Mr. Patrick PIERRA, supp: M. Ralf HERTEL Mme. Sophie REGNIER, supp: Mme. Nadia EL GHARBI M. Adrien PENERANDA, supp: Mme. Stéphanie BURGAUD <p>Représentants des usagers (CHSCT en formation élargie)</p> <ul style="list-style-type: none"> M. Eloïc DIMIER M. Augustin THIBEAULT Mme Anastasiia PASTALOVSKA
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche	<p>Dispositif de financement pour réaliser une thèse au sein d'une institution/entreprise. D'une durée maximale de 3 ans, elle est accessible aux doctorants inscrits en thèse depuis moins de 9 mois. Sa rémunération brute minimale est de 1957 euros/mois.</p> <p>http://www.anrt.asso.fr/fr</p>

CL ou CdL	Conseil de laboratoire	<p>Principale instance décisionnelle d'un laboratoire. Depuis le 7 décembre 2018, celui du LaSSP est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Olivier BROSSARD, directeur de l'IEP <p>Représentant.e.s des Enseignants-Chercheurs titulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eric Darras, Directeur du laboratoire et Directeur de l'Axe 2 • Gildas Tanguy, Directeur-adjoint du laboratoire • Jean-Michel Eyméri-Douzans, Directeur de l'Axe 1 • Benjamin Gourisse, Directeur de l'Axe 3 • Stéphanie Burgaud • Isabelle Lacoue-Labarthe • Valérie Larrosa • Julien Weisbein <p>Représentant.e.s des JC 2019-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Safia Dahani • Nicolas Vrignaud • Paul-Malo Winsback <p><i>Suppléant.e.</i> Bérénice Crunel</p> <p>Représentant.e.s des personnels administratifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sophie Régnier
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique	<p>Plus grand organisme de recherche publique en France. Il finance la recherche au sein de laboratoires (98 unités propres et 1072 UMR*), via le lancement de contrats et l'emploi de personnels administratifs, techniques et de recherche.</p> <p>Il est divisé en 10 Instituts, qui gèrent chacun la politique scientifique dans des domaines disciplinaires spécifiques, dont l'INSHS*, pour les sciences humaines et sociales.</p>
CNU	Conseil national des Universités	<p>Instance nationale chargée d'organiser la carrière des enseignants-chercheurs (elle procède notamment à la qualification* des thèses, l'attribution des CRCT*, des promotions, etc.). Elle est divisée en 52 sections qui sont des découpages par disciplines (notamment les sections 04* pour la science politique et 19* pour la sociologie).</p>

COMUE	Communauté d'Universités et d'établissements	Groupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, doté de fonds propres afin de coordonner les offres de formation et les stratégies de recherche sur un site (à l'échelle d'une ville en général). UT1 et l'IEP sont rassemblés avec 29 autres établissements au sein de l'Université fédérale de Toulouse Midi Pyrénées.
Codirection de thèse	Doctorat préparé avec deux directeur.trice.s, enseignant.e.s chercheur.e.s dans des universités françaises	Pour les thèses à cheval entre deux disciplines, ou dans le cas où le directeur pressenti n'a pas encore soutenu son HDR, par exemple. La codirection se met en place au plus tard à l'inscription en 2e année de doctorat.
Cotutelle de thèse	Doctorat préparé avec deux directeur.trice.s, au sein d'une université française et d'une université étrangère.	Pour des thèses à dimension internationale, ou un terrain lointain par exemple. La cotutelle se met en place au plus tard à l'inscription en 2e année de doctorat.
CoS (parfois CS)	Comité de sélection	Commission de spécialistes constituée en vue d'un recrutement (ATER, MCF, PR...). Elle est chargée d'évaluer les dossiers de candidatures afin d'établir un classement, éventuellement après auditions des postulants.
CR	Chargé.e de recherche	Premier grade pour les chercheu.rs.ses CNRS* (avant celui de Directeur de recherche). Il.elle.s sont accueillis dans les UMR* comme chercheu.rs.ses, mais peuvent parfois aussi enseigner en plus de leur service.
CR	Comité de rédaction	Groupe de chercheu.rs.ses qui définissent la ligne éditoriale d'une revue scientifique, lisent ou font relire et évaluent les propositions de dossiers et d'articles.

CRCT	Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques	Un CRCT permet à un enseignant-chercheur* de se consacrer à la recherche pour une période de six ou douze mois (et l'exempte donc d'enseignement). Il est accordé par le CNU* sur présentation d'un projet de recherche à déposer sur Galaxie* ou par le Président de l'université.
CS	Commission scientifique. Elle soutient et oriente la politique de recherche au sein des établissements, et assure le suivi de carrière des enseignants-chercheurs.	<p>A l'IEP, la CS est composée de :</p> <p>MEMBRES DE DROIT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Corinne MASCALA, Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole (ou son représentant) • M. Philippe RAIMBAULT, Président de l'Université fédérale de Toulouse (COMUE) • M. Olivier BROSSARD, Directeur de l'IEP de Toulouse • M. Joel ANDRIANTSIMBAZOVINA, Directeur de l'ED Sciences Juridiques et Politiques de l'UT1 Capitole • M. Luis OROZCO, représentant du Directeur de l'ED Temps, Espaces, Sociétés, Cultures de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès • M. Eric DARRAS, Directeur du LaSSP • M. Jean-Pierre DEL CORSO, Directeur du LEREPS <p>MEMBRES ELUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Frédéric CHERBONNIER • M. Benjamin GOURISSE • M. J.-Michel EYMERI-DOUZANS • M. Olivier BAISNEE • M. Cédric GROULIER • M. Stéfano UGOLINI • Mme Maialen PAGUISCO-INDART (pour les ATER et CDU) <p>PERSONNALITES QUALIFIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Wanda MASTOR • Mme Béatrice MILARD • M. Antoine ROGER • M. Eric SAVARESE <p>ENSEIGNANTS DESIGNES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Célia KEREN • Mme Valérie LARROSA
DR	Directeur.trice de recherche	Grade le plus élevé pour les chercheurs CNRS*.

EA	Equipe d'accueil	Labellisation attribuée à un laboratoire qui n'accueille pas de chercheurs CNRS*. A été supprimée le 1er janvier 2020.
EC	Enseignant-chercheur	Le terme fait en général référence aux maîtres de conférences* et aux professeurs des universités*. Ils sont généralement titulaires de la fonction publique. En plus de leurs activités de recherche, ils doivent assurer annuellement 128 heures de cours, ou 192 heures de travaux dirigés.
ED	Ecole doctorale	Au sein des établissements d'enseignement supérieur, organe chargé de la formation doctorale, du suivi administratif des doctorants et de la délivrance du doctorat.
EDDSP (anciennement EDSJP)	Ecole Doctorale Droit et Science Politique (anciennement Ecole Doctorale des Sciences Juridique et Politique)	Ecole doctorale de l'Université Toulouse 1 Capitole. Elle assure le suivi des doctorants de 10 laboratoires en Droit et du LaSSP.
ED TESC	Ecole Doctorale Temps, Espaces, Société, Cultures	Ecole doctorale de l'Université Toulouse Jean Jaurès regroupant des laboratoires dédiés aux sciences humaines et sociales.
ESR	Enseignement supérieur et recherche	MESR ou MENESERI : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
Emeritat	Professeurs émérites	Titre honorifique accordé aux Professeurs admis à faire valoir leurs droits à la retraite, leur permettant de poursuivre une partie de leur activité scientifique, notamment l'encadrement de doctorants.
FNSP	Fondation nationale de Science Politique	Fondation de droit privé qui assure la gestion de l'IEP de Paris (sa bibliothèque, les Presses de Science po, 9 centres de recherche...) et participe au soutien de la science politique en France.

Galaxie	Portail internet du MESR* pour le dépôt des demandes de qualification, les candidatures sur les postes ATER*, MCF*, PR*, PRAG*... et les dossiers d'avancement de grade des titulaires.	https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html
HCERES (précédemment AERES)	Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur	Autorité administrative indépendante chargée d'évaluer les établissements d'enseignement et de recherche, les équipes de recherche et les formations. Les évaluations se déroulent sous l'égide d'un comité constitué spécifiquement pour l'organe audité, via une procédure en plusieurs étapes, comprenant une autoévaluation, une visite d'une journée et la rédaction d'un rapport final.
HDR	Habilitation à Diriger des Recherches	Qualification universitaire autorisant, à la suite de la rédaction d'un dossier (qui s'apparente souvent à une 2e thèse), à diriger des thèses.
INRA (et INRAE)	Institut national de la recherche agronomique	Organisme de recherche public pluridisciplinaire spécialisé dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. Depuis 2020, il a fusionné avec l'IRSTEA. Ensemble, ils forment l'INRAE (Institut national pour la recherche sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement).
INSHS	Institut national des Sciences Humaines et sociales	Institut de recherche fondamentale en Sciences humaines et sociales appartenant au CNRS*. https://inshs.cnrs.fr

IUF	Institut universitaire de France	Groupe d'enseignants-chercheurs sélectionnés par un jury international pour la qualité de leurs travaux et qui, tout en conservant leur poste à l'Université, bénéficient pendant 5 ans d'une prime, d'une dotation budgétaire et d'une décharge de $\frac{2}{3}$ sur leurs heures d'enseignement. Une centaine de "Congés IUF" sont accordés chaque année.
LabEx	Laboratoire d'Excellence	Groupement d'unités de recherche bénéficiant d'un programme d'investissement massif sur la base de projets de recherche ambitieux, dans le but d'accroître la visibilité internationale et "l'excellence" de la production scientifique.
LabEx SMS	Laboratoire d'Excellence - Structurations des Mondes Sociaux	Groupement d'établissements et laboratoires toulousains consacré à la recherche en sciences humaines et sociales. Le Labex SMS se répartie 10 opérations structurantes (dont Mondes politiques, Enfance...), accueille des séminaires, des ateliers méthodologiques, propose des formations pour les jeunes chercheur.euse.s et finance des thèses et des contrats post-doctoraux.
MCF	Maître.sse de conférence (grade pour les enseignants-chercheurs)	Les MCF sont des fonctionnaires titulaires. Premier grade pour les EC*. Pour pouvoir postuler à un poste de MCF, il faut avoir un doctorat, puis être qualifié aux fonctions de maître de conférences par une section du CNU*. Une fois la qualification obtenue, le MCF peut se présenter aux concours de recrutement ouverts par emploi dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et de recherche.
MESR ou MENESRI	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Voir ESR.
PU	Professeur.e des Universités (grade pour les	Deuxième corps d'enseignants-chercheurs, accessible aux détenteurs d'une HDR* et, dans certaines disciplines dont la Science politique, aux

	enseignants-chercheurs)	reçus à l'agrégation*. Ce sont très souvent d'anciens MCF.
PRAG	Professeur agrégé de l'enseignement du second degré français	Corps d'enseignants du secondaire (lycée, classes prépa, plus rarement collège) qui peuvent aussi être en poste dans l'ESR*. On y accède par un concours, organisé dans 19 sections/disciplines différentes (ne pas confondre avec l'agrégation* du supérieur).
Qualification (ou qualif)	Qualification aux fonctions de Maître.sse de Conférence ou de Professeur.e des Universités	<p>Procédure gérée par le CNU*, visant à garantir la qualité des candidats aux postes de MCF* et PU*.</p> <p>Il propose une harmonisation nationale des critères d'évaluation et de sélection des thèses et des dossiers (de publication, de communication, des trajectoires doctorales en général). La procédure a lieu une fois par an, avec une phase de dépôt des dossiers entre septembre et octobre, pour une date de soutenance début décembre au plus tard, et un rendu public des décisions début janvier.</p> <p>Chaque section* du CNU qualifie dans sa discipline. Il faut donc déposer un dossier par section. Il est aussi possible de candidater dans plusieurs sections la même année.</p> <p>https://afs-socio.fr/la-qualification-par-le-cnu/</p>

Revue à comité de lecture	Revue soumettant les articles proposés à une évaluation anonyme par des pairs. Ces relecteurs, généralement 2, sont soit des membres du comité de rédaction de la revue, soit des experts / garants scientifiques choisis par le comité de rédaction.	Exemples de revues françaises à CL : <i>Politix</i> , <i>Actes de la recherche en sciences sociales</i> , <i>Sociétés contemporaines</i> , <i>Revue française de science politique</i> , <i>Critique internationale</i> , <i>Droit et société</i> , <i>Etudes rurales</i> , <i>Genèses</i> , <i>Travail genre et Société</i> , <i>Réseaux</i> , <i>Revue française d'administration publique</i> , <i>Sociologie du travail</i> , <i>Terrain et travaux</i> , <i>Tracés...</i>
RT	Réseau Thématique	De l'AFS.
ST	Section Thématique	De l'AFSP.
UMR	Unité mixte de recherche	Laboratoire (ou groupe de laboratoires) reconnu et soutenu par le CNRS. Le label UMR permet d'être en partie financé par le CNRS mais aussi d'accéder aux réseaux, moyens documentaires, décharges de services pour EC, etc. de cette institution.
Université fédérale	Voir COMUE	
UT1/2/3	Université de Toulouse 1/2/3	Université de Toulouse 1 - Capitole. Université de Toulouse 2 - Jean Jaurès ou UT2J (anciennement le Mirail). Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier (ou UPS).
(Section) 19	Section "Sociologie,	https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChil/d/32/idNode/3745-3813

	démographie” du CNU*	
(Section) 04	Section “Science politique” du CNU*	https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChilid/31/idNode/3407-3478
(Section) 36	Section “Sociologie et sciences du droit” du CNRS*, rattachée à l’INSHS*	Ne pas confondre avec la Section 19 du CNU*. http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=36
(Section) 40	Section “Politique, pouvoir, organisation” du CNRS*, rattachée à l’INSHS*	Ne pas confondre avec la Section 04 du CNU*. http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=40